



# RAPPORT ANNUEL 2019-2020



Ordre professionnel  
de la physiothérapie  
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

# Mission

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et le développement de ces deux professions.

## Vision

Continuer d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins à la population, tout en exerçant son influence afin que la physiothérapie et ses professionnels jouent un rôle de premier plan dans le système de santé québécois.

## Valeurs

- La protection du public.
- L'engagement des membres à œuvrer à l'amélioration de l'autonomie physique de la population québécoise.
- La reconnaissance de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession.
- Un respect mutuel, aussi bien entre les membres eux-mêmes qu'entre les membres et les instances de l'Ordre.
- L'équité dans l'accueil ainsi que dans le traitement des requêtes du public et des membres.
- La clarté, la simplicité et l'authenticité dans ses communications.



## **Monsieur François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

## **M<sup>me</sup> Danielle McCann**

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

## **M<sup>me</sup> Danielle McCann**

Ministre de l'Enseignement  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Édifce Marie-Guyart  
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile René-Lévesque, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5E6

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

## **Denis Pelletier, pht**

Président de l'OPPQ

## **D<sup>re</sup> Diane Legault**

Présidente  
Office des professions du Québec  
800, place d'Youville, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

## **Denis Pelletier, pht**

Président de l'OPPQ



# Table des matières

|    |   |
|----|---|
| 6  | <b>Mot du président</b>   |
| 10 | <b>Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre</b>                               |
| 14 | <b>Direction générale et secrétariat de l'Ordre</b>   |
| 14 | SERVICES JURIDIQUES   |
| 16 | EXERCICE ILLÉGAL  |
| 17 | RAPPORT DES ÉLECTIONS 2019  |
| 18 | SERVICE DE L'ADMISSION  |
| 22 | COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION   |
| 23 | SERVICE DES COMMUNICATIONS  |
| 29 | <b>Conseil d'administration</b>   |
| 32 | <b>Assemblée générale annuelle</b>  |
| 33 | <b>Comité exécutif</b>  |
| 36 | <b>Comité sur la gouvernance</b>  |
| 38 | <b>Comité des finances et d'audit</b>   |
| 39 | <b>Comité des ressources humaines</b>   |
| 40 | <b>Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie</b>                                     |
| 41 | <b>Bureau du syndic</b>   |
| 43 | <b>Direction du développement et du soutien professionnels</b>                              |
| 43 | ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT  |
| 44 | ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION   |
| 45 | PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE   |
| 49 | COURTAGE EN CONNAISSANCES   |
| 51 | FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE   |
| 55 | <b>Direction de l'inspection professionnelle</b>  |
| 55 | ACTIVITÉS À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE  |
| 56 | COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE   |
| 60 | <b>Direction des services administratifs</b>  |
| 60 | RAPPORT DE LA DIRECTION   |
| 62 | <b>Autres comités</b>   |
| 62 | CONSEIL DE DISCIPLINE   |
| 64 | COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES   |
| 65 | COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES<br>ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE |
| 67 | <b>Renseignements généraux</b>  |
| 67 | MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC                             |
| 69 | DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ   |
| 69 | GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE  |
| 70 | DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS (UASD ET MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES)               |
| 71 | PERSONNEL DE L'OPPG   |
| 73 | <b>États financiers</b>   |
| 74 | RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT   |
| 85 | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  |

*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.*

# Mot du président



Denis Pelletier, pht

« Je tiens à remercier très sincèrement les membres pour le respect des consignes exceptionnelles et exigeantes qui encadrent l'exercice de la physiothérapie en situation de pandémie. »

La crise sanitaire mondiale causée par la maladie à coronavirus COVID-19 a amené l'Ordre à faire preuve d'ingéniosité et à relever de nombreux défis. Celui de poursuivre l'ensemble de ses activités à distance avec toute la rigueur requise n'en était pas des moindres. Heureusement, étant déjà doté d'une politique sur le télétravail, l'OPPQ a pu compter sur la grande capacité d'adaptation de ses employés. La qualité exceptionnelle du travail accompli par ces derniers ainsi que les contributeurs qui siègent au sein du conseil d'administration et des divers comités a d'ailleurs permis à notre organisation de jouer un rôle avantageusement reconnu dans le système professionnel.

C'est pourquoi cette année encore, je réitère l'idée qu'il est essentiel d'être bien entouré. Je bénéficie de ce privilège singulier. En conduisant magistralement le travail de l'équipe de l'Ordre, M<sup>e</sup> Marie-France Salvat, directrice générale et secrétaire, permet à notre organisation de réaliser sa mission de protection du public. À elle et à toute l'équipe, tout particulièrement dans le contexte unique de pandémie dans lequel ce rapport annuel est produit, je tiens à adresser mes remerciements pour le travail accompli et toute ma reconnaissance.

## Crise sanitaire : offre de soins et protection du public

Je tiens à remercier très sincèrement les membres pour le respect des consignes exceptionnelles et exigeantes qui encadrent l'exercice de la physiothérapie en situation de pandémie. Je suis pleinement conscient des efforts qu'ils ont fournis dans un souci de protection du public. Je souligne également la volonté des membres qui étaient en mesure d'offrir des consultations à distance de maintenir l'offre de soins. Je suis heureux que le guide *Téléadaptation — Principes directeurs en physiothérapie*, élaboré par l'Ordre en 2018, leur ait permis de s'adapter rapidement à la situation.

Je tiens par ailleurs à saluer le travail réalisé par l'ensemble du système professionnel québécois, qui a déployé rapidement des mesures exceptionnelles pour maintenir et développer l'offre de soins ainsi que protéger le public dans un contexte d'urgence sanitaire.

## Planification stratégique 2015-2020

Des avancées majeures ont été réalisées dans le cadre de la planification stratégique 2015-2020. Notons parmi elles l'élargissement des activités dans le champ de pratique, l'élaboration d'ententes conjointes avec différents ordres, le renforcement du rôle d'influence de l'Ordre dans le milieu de la santé et les démarches déployées pour favoriser la reconnaissance et l'épanouissement de la profession de T.R.P.

Le nouveau plan stratégique 2020-2023 est en cours d'élaboration.

### TOURNÉE DU PRÉSIDENT – PRINTEMPS 2019

Les membres sont venus en grand nombre pour assister à l'une des 17 présentations proposées dans 16 villes du Québec et échanger sur des dossiers d'actualité de l'Ordre. Parmi ces dossiers, notons certaines propositions modifiant l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m), qui définit la prise en charge d'un patient par un T.R.P.

### CONSULTATION SUR L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 94M)

Entre le 9 juillet et le 23 août 2019, les membres ont été invités à participer à une consultation portant sur la révision du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m). Après étude des informations recueillies, une nouvelle version de l'article 4 du Règlement a été acheminée à l'Office des professions, qui a commencé son analyse.

Les modifications proposées devraient notamment permettre aux cliniciens et aux gestionnaires d'appliquer cet article de façon plus efficace. Certains aspects du Règlement ont également été redéfinis pour en simplifier la compréhension.

### OSTÉOPATHIE, KINÉSIOLOGIE, THÉRAPIE DU SPORT

L'OPPQ a été interpellé par l'Office des professions du Québec concernant l'encadrement de l'exercice de trois groupes aspirant à intégrer le système professionnel. Aucune décision n'a été rendue par l'Office à ce jour et l'Ordre continue de collaborer avec les partenaires concernés pour parvenir à une solution dans ce dossier qui touche la protection du public.

### PRESCRIPTION DE RADIOGRAPHIES

L'Office des professions a fait parvenir au gouvernement le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. L'entrée en vigueur de ce Règlement est prévue au printemps 2020.

### TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL LÉGER ET COMMOTION CÉRÉBRALE

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'OPPQ ont amorcé la rédaction d'un avis conjoint présentant les conditions dans lesquelles les physiothérapeutes pourront autoriser la reprise d'activités sportives après un traumatisme craniocérébral léger (TCCL) ou une commotion cérébrale (CC). Cet avis sera publié au printemps 2020.

### AIDES À LA MOBILITÉ

L'Ordre, de concert avec le CMQ et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), a mené diverses discussions avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) concernant le remboursement des aides à la mobilité attribuées par les professionnels de la physiothérapie et les ergothérapeutes. Il est envisagé de leur permettre de remettre à leurs patients un nouvel appareil d'aide à la mobilité ou d'autoriser le remplacement de celui-ci sans qu'ils aient à requérir une ordonnance ou une autorisation écrite de la part d'un médecin spécialiste. Ces travaux aboutiront au printemps 2020.

## PRIX HONORIFIQUES

L'Ordre a présenté les prix suivants à cinq professionnels de la physiothérapie lors de l'événement *Physiothérapie 360°* de 2019 :

### PRIX EXCELLENCE DE L'OPPQ

- **M<sup>me</sup> Véronique Tremblay**, T.R.P.
- **M. Denis Fortier**, pht
- **M<sup>mes</sup> Rachel Brosseau**, pht, et **Célyn Marchand**, pht

### PRIX CAROL-L.-RICHARDS

- **M<sup>me</sup> Raymonde Fortin**, pht

## Principales représentations de la présidence en 2019-2020

### 1 ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

- Présentation de l'Ordre aux étudiants du Cégep de Sherbrooke, des collèges Dawson, Ellis et Montmorency, des universités McGill et de Montréal et rencontre avec certains enseignants.
- Présence à plusieurs activités organisées par les maisons d'enseignement.
- Remise du prix d'Excellence en stage dans diverses maisons d'enseignement.

### 2 MEMBRES

- Rencontres ponctuelles avec les membres.
- Tournée du président (17 présentations dans 16 villes).
- Animation des comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.
- Messages vidéo.

### 3 RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

- Participation aux réunions des registraires des ordres, au conseil d'administration à titre de vice-président et à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.
- Rencontres avec les représentants de l'Association québécoise de physiothérapie (AQP).
- Rencontres avec les représentants de la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ).
- Rencontres de collaboration interprofessionnelle avec les autres ordres.

#### 4 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Rencontres avec l'Office des professions.
- Participation aux forums des présidents, au comité exécutif à titre de membre élu, aux assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dans le dossier des aides à la marche et des aides à la locomotion.
- Rencontre avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le dossier des travaux d'actualisation du programme *Techniques de physiothérapie*.
- Entretiens avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) au sujet de l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre le Québec et la France* (ARM).
- Rencontres avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans les dossiers de l'adaptation du cadre de référence régissant la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures.
- Présence aux consultations particulières et aux auditions publiques sur le projet de loi n° 29, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*.

#### 5 PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS OU FORMATIONS

- Colloque en réadaptation physique organisé par le CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Conférence du Réseau international des autorités réglementaires de physiothérapie, à Genève (Suisse).
- Congrès de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT), à Genève (Suisse).
- Congrès de l'American Physical Therapy Association, à Denver (États-Unis).
- Congrès de l'Ontario Physiotherapy Association.
- Congrès de la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ).
- Congrès du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Événement de l'OPPQ *Physiothérapie 360°*, au Palais des congrès de Montréal.
- Forum de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP).
- Participation aux activités de Contact Physio Québec, Association Physio Montréal.
- Sommet de la physiothérapie de l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP).
- Tournoi de golf conjoint OPPQ-ACP-AQP au profit de la recherche clinique en physiothérapie.



**Denis Pelletier**, M. Sc., pht  
Président

# Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre



**M<sup>e</sup> Marie-France Salvas,**  
avocate

« Dès le début de la pandémie de COVID-19, il a été primordial pour l'OPPQ de maintenir la communication avec les membres, d'assurer la continuité de ses activités et d'agir à titre de ressource réglementaire dans un contexte incertain. »

La crise sanitaire sans précédent qui a marqué la fin de l'exercice 2019-2020 a amené l'OPPQ à relever un défi de taille : continuer d'assurer sa mission de protection du public avec la plus grande efficacité malgré des circonstances exceptionnelles. Je tiens à remercier chaleureusement les employés de l'Ordre ainsi que les membres du conseil d'administration et des divers comités, qui ont fait preuve d'une capacité d'adaptation inégalée et d'un professionnalisme remarquable. Cela a permis à notre ordre de se distinguer par sa grande réactivité, son écoute attentive des besoins du public et sa capacité à informer les professionnels avec rapidité et précision.

## Poursuite des activités en situation de crise sanitaire

Dès le début de la pandémie de COVID-19, il a été primordial pour l'OPPQ de maintenir la communication avec les membres, d'assurer la continuité de ses activités et d'agir à titre de ressource réglementaire dans un contexte incertain. Ces objectifs ont été atteints grâce à la mise en place d'un comité d'orientation stratégique consacré à la planification des activités de l'Ordre en situation de pandémie. Le télétravail, déjà bien implanté au sein de notre organisation, a également permis aux employés de poursuivre et d'adapter leurs mandats. Par ailleurs, dans ces circonstances bien particulières, l'Ordre a pu rapidement instaurer un processus d'autorisation spéciale pour les anciens membres qui souhaitaient reprendre l'exercice de la physiothérapie dans le contexte de la crise sanitaire.

## Planification stratégique

### 2015-2020

Mars 2020 a vu l'aboutissement de l'exercice de planification stratégique 2015-2020 mené par l'OPPQ. Au cours de ces cinq années, de nombreux efforts ont été déployés tant pour optimiser les services offerts à la population que pour maximiser la contribution des professionnels de la physiothérapie au sein du système de santé. Je tiens à souligner les avancées majeures suivantes :

- l'élargissement des activités du champ de la physiothérapie par l'obtention de pratiques avancées (prescription de radiographies, aides à la mobilité, etc.) ;
- l'élaboration d'ententes conjointes avec différents ordres (échange d'information entre le physiothérapeute et le pharmacien, administration et ajustement de l'oxygène, etc.) ;

- la simplification du cadre et de la pratique de la tenue des dossiers ;
- la simplification du processus d'inspection professionnelle ;
- la mise à jour du programme de formation continue dans un souci de performance, de diversification et d'accessibilité ;
- l'étude et la proposition de modifications entourant l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (Règlement 94m) ;
- les démarches visant des modifications importantes afin de favoriser la reconnaissance et l'épanouissement de la profession de T.R.P., incluant le changement de nom du programme collégial, la révision du programme d'enseignement et le changement du titre professionnel (en cours de réalisation) ;
- le développement de la téléadaptation ;
- la conception d'outils visant à faciliter la compréhension du champ de pratique des professionnels de la physiothérapie.

Pour gagner en efficacité, l'OPPQ a continué de consolider ses assises et ses pratiques organisationnelles ainsi que son réseau. Parmi les gains réalisés, je souhaite tout particulièrement citer :

- le renforcement du rôle d'influence de l'Ordre dans le milieu de la santé ;
- l'optimisation de la gouvernance et des règles de régie interne ;
- la collaboration accrue des membres à la réalisation de projets clés touchant la protection du public et le développement de la profession ;
- la maximisation de l'efficacité des propriétés numériques de l'Ordre, notamment par le déploiement d'une nouvelle base de données et par la refonte du site Web.

## 2020-2023

Le prochain exercice de planification stratégique se déploiera sur trois ans. Au cours de l'année financière 2019-2020, l'OPPQ a consulté ses membres, ses administrateurs et ses employés afin de déterminer les axes de travail qui orienteront ses interventions jusqu'en 2023.

Le nouveau plan stratégique sera finalisé à l'automne 2020 et permettra à l'Ordre de consolider sa mission en travaillant de concert avec l'ensemble des parties prenantes.

## Des travaux réglementaires en bonne voie

Les travaux réglementaires de l'Ordre se sont poursuivis pendant l'année financière 2019-2020. Parmi les projets en cours, il convient de noter la révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*. Après trois années de travaux visant à moderniser les devoirs et les obligations incombant aux professionnels de la physiothérapie et à préciser certaines dispositions, le projet pourra faire l'objet d'une consultation durant le prochain exercice.

Le projet de modification du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m) a également connu une progression importante. Présenté à l'occasion de la tournée régionale du président, il a également fait l'objet d'une consultation officielle auprès des membres au cours de l'été 2019. Le projet est maintenant entre les mains de l'Office des professions pour analyse.

Enfin, la modification du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ* (94h) visant à autoriser la prescription de radiographies par les physiothérapeutes par le Collège des médecins est passée par l'ensemble des étapes de consultation et d'approbation par l'Office. L'entrée en vigueur de cette modification réglementaire très attendue est prévue pour le printemps 2020.

---

**FAITS  
SAILLANTS  
2019-2020**
**8 572**

MEMBRES INSCRITS

**1 525**ACTIVITÉS  
D'INSPECTION**83**ACTIVITÉS DE  
FORMATION CONTINUE  
ORGANISÉES PAR L'OPPQ

REMISE DE

**11**BOURSES ET  
SUBVENTIONS**12**PERMIS DÉLIVRÉS  
À DES CANDIDATS  
ÉTRANGERS**24**ENQUÊTES POUR  
EXERCICE ILLÉGAL  
ET USURPATION D'UN  
TITRE RÉSERVÉ**29**DÉCISIONS RENDUES  
PAR LE CONSEIL DE  
DISCIPLINE

## Consolidation de la structure administrative de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a continué d'effectuer des ajustements à sa structure organisationnelle, déjà renforcée lors du précédent exercice. L'organigramme a été restructuré pour permettre la création de deux postes de coordination, l'un au sein du Service des communications et l'autre au sein des Services juridiques. Ces deux nouveaux postes sont placés sous l'autorité de la Direction générale.

Cette année, l'Ordre a accueilli une nouvelle syndique, M<sup>me</sup> Judith Brillant, qui exerçait les fonctions de syndique adjointe depuis 16 ans. M<sup>me</sup> Brillant a pris le relais de M<sup>me</sup> Louise Gauthier, qui a dirigé le Bureau du syndic pendant 10 ans. La Direction du développement et du soutien professionnels est maintenant occupée par M. Patrick Doiron-Cadrin, anciennement directeur de l'inspection professionnelle et courtier en connaissances à l'Ordre. C'est M<sup>me</sup> Manon Dufresne, présidente du comité d'inspection professionnelle, qui a pris le relais à l'inspection professionnelle à titre de directrice par intérim.

Notons que l'Ordre a également pu compter sur les services d'une agente de recherche en exercice illégal à raison d'une journée par semaine. Sous l'autorité des Services juridiques, ce poste clé en matière de protection du public permet notamment à l'Ordre d'étudier toute information alléguant l'exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'OPPQ ou l'usurpation de titre exclusif.

## Politiques de l'OPPQ

Cette année, dans un souci de saine gouvernance et d'amélioration continue des pratiques de l'Ordre, la Direction générale a révisé cinq politiques en vigueur, telles que le recueil des conditions de travail ou encore le code d'éthique des administrateurs, et a rédigé huit nouvelles politiques, comme la politique encadrant les achats et les dépenses au sein de l'OPPQ et celle encadrant les assemblées générales annuelles.

## La cohésion au cœur du travail d'équipe

L'Ordre a déployé plusieurs initiatives visant à entretenir une saine ambiance de travail et à faciliter la communication entre les employés. Un sondage a permis de connaître les champs d'intérêt et les suggestions des employés sur certaines facettes du travail. Grâce au lancement d'une infolettre interne, la Direction générale a également établi une voie de communication simple et efficace avec l'ensemble du personnel. Il convient de souligner que l'Ordre planifie le déroulement d'une activité de consolidation d'équipe pour le prochain exercice financier. Cette démarche participative vise à renforcer la cohésion entre nos équipes, déjà connues pour leur engagement et leur efficacité au travail.

## Développement de nouvelles modalités dans la base de données des membres

L'Ordre poursuit son travail d'optimisation de la base de données des membres. Une amélioration de taille a été déployée cette année. En effet, le numéro de permis des professionnels est dorénavant affiché dans le registre accessible sur le site Web de l'OPPQ. Cet ajustement découle d'une modification au *Règlement sur le Tableau des ordres professionnels*, entrée en vigueur le 29 novembre 2019, qui autorise l'Ordre à rendre publics les numéros de permis

de ses membres. L'affichage de ce nouveau champ d'information permettra notamment aux assureurs et aux employeurs de confirmer le statut d'un professionnel et de différencier les membres portant le même nom.

Plusieurs autres projets ayant pris forme au cours de l'exercice 2019-2020 viendront prochainement simplifier les démarches des membres et augmenter l'efficacité des équipes de l'Ordre. Ainsi, des ajustements conséquents sont planifiés dans le module de l'inspection et dans le portfolio. Deux modules d'importance sont par ailleurs en cours de développement, celui de l'admission et celui du syndic.

## Conseil interprofessionnel du Québec

Les activités organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) constituent des occasions précieuses d'échange, d'entraide et de formation pour les ordres professionnels. Parmi les forums et les groupes de travail auxquels les membres du personnel de l'Ordre participent, on compte :

- le forum des directeurs généraux ;
- le forum de l'admission ;
- le forum des syndics ;
- le forum de l'inspection professionnelle ;
- le forum des conseillers juridiques ;
- le forum des secrétaires de conseils de discipline.

## Accès à l'information

Pour l'exercice 2019-2020, nous avons donné suite à quatre demandes d'accès à l'information.

## Situation financière

Cette année, les états financiers audités présentent un excédent des produits sur les charges de 504 031,43 \$, découlant majoritairement de la performance exceptionnelle des revenus générés par le programme de formation de l'Ordre. Conformément aux recommandations de notre auditrice indépendante, nous déciderons au cours de l'exercice suivant du montant à verser au fonds de réserve afin d'atteindre la réserve de liquidités proposées dans les normes généralement reconnues en cas d'imprévus qui pourraient survenir dans divers contextes, telle la crise sanitaire actuelle. Vous pourrez par ailleurs constater, à la lecture du rapport financier présenté à la fin de ce rapport annuel, que les dépenses des différents secteurs ont été contrôlées de façon exemplaire tout au long de l'exercice. Notons qu'aucune augmentation de la cotisation n'a été votée lors de l'assemblée générale annuelle des membres le 9 novembre 2019.

## Remerciements

Pour finir, je tiens à saluer le travail de tous ceux dont la contribution est essentielle à la réussite de l'Ordre. Notre organisation continue de compter sur l'efficacité remarquable de son équipe, toujours professionnelle et motivée. Nos collaborateurs et nos partenaires ainsi que les membres qui s'impliquent dans les activités de l'OPPQ et au sein de ses comités jouent également un rôle indispensable dans sa grande performance. Enfin, la capacité à innover et à s'adapter de l'Ordre repose sur l'engagement sans faille de son président, M. Denis Pelletier, et de ses administrateurs. Je vous remercie tous chaleureusement pour le soutien indéfectible dont vous faites preuve, même dans des circonstances exceptionnelles.



**M<sup>e</sup> Marie-France Salvas**

Directrice générale et secrétaire

# Direction générale et secrétariat de l'Ordre

## Services juridiques

**M<sup>e</sup> Daphné Thériault  
de Carufel**, coordonnatrice  
des Services juridiques

### Mandat

Les Services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Ils voient au respect des obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Les Services juridiques sont également responsables de l'exercice illégal.

### Dossiers réglementaires

#### PROJET DE RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE

Au cours de l'année financière 2019-2020, les Services juridiques ont poursuivi leurs travaux de révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*. Le projet de règlement fera l'objet d'une consultation auprès des membres durant le prochain exercice.

#### PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 94M)

L'Ordre a réalisé d'importants travaux visant à revoir le cadre d'exercice de la profession de thérapeute en réadaptation physique afin de maximiser le recours aux compétences de ces membres et d'améliorer l'accessibilité des soins de physiothérapie.

Diverses modifications au *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (94m)* ont été présentées aux membres dans le cadre d'une consultation en ligne ainsi que lors de la tournée régionale du président. Après étude des commentaires recueillis, un projet de règlement a été transmis à l'Office des professions pour analyse.

#### PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉLECTIONS

À la suite de la publication par l'Office des professions de *Lignes directrices en matière de communication électorale*, l'Ordre a demandé la modification du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et les élections à son conseil d'administration* afin de permettre aux candidats aux postes d'administrateurs et à la présidence de publier ou de diffuser des messages électoraux par d'autres moyens que leur bulletin de présentation. L'Ordre attend les commentaires de l'Office concernant les modifications demandées.



## MODIFICATION DU TABLEAU DES MEMBRES

La demande de modification au *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* présentée à l'Office des professions en 2018 a été acceptée. Le Tableau des membres de l'OPPQ présenté en ligne indique désormais le numéro de permis de chaque membre.

## Dossiers professionnels

Les Services juridiques ont soutenu les directions de l'OPPQ dans la réalisation de leurs divers mandats, notamment dans la rédaction de plusieurs documents d'information visant à guider les membres à travers les nombreuses normes qui régissent l'exercice de leur profession. La coordonnatrice des Services juridiques a notamment travaillé à l'élaboration d'un mémoire sur le processus d'enquête des bureaux des syndics des ordres professionnels. Ce mémoire a été présenté au Comité spécial sur les pouvoirs des syndics et leur mécanisme d'évaluation, formé par le Conseil interprofessionnel du Québec à la demande de la ministre Sonia LeBel, alors titulaire du ministère de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

# Exercice illégal

## M<sup>e</sup> Daphné Thériault

**de Carufel**, coordonnatrice  
des Services juridiques  
Responsable de l'exercice illégal

**M<sup>me</sup> Pamela Tessier**, agente  
de recherche en exercice illégal  
(du 19 juin au 4 décembre 2019)

## Mandat

Dans le cadre de sa mission, l'Ordre protège le public contre les agissements de toute personne physique ou morale qui exerce illégalement les activités réservées aux membres de l'OPPQ, tels qu'inscrits au *Code des professions*, ou qui en usurpe les titres exclusifs.

## Activités

Au cours de la période 2019-2020, les Services juridiques ont traité 23 dossiers portant sur l'exercice illégal d'une ou de plusieurs activités réservées ou l'usurpation d'un titre réservé. Parmi ces dossiers, 19 concernaient les activités réservées et 4 avaient trait à l'usurpation d'un titre réservé.

## Exercice illégal et usurpation d'un titre réservé

### NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES

|   |           |
|---|-----------|
| Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée          | 19        |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé                       | 4         |
| Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé | 1         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>24</b> |

### NOMBRE DE POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

|   |          |
|---|----------|
| Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée          | 1        |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé                       | 1        |
| Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé | 0        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2</b> |

Au cours de l'exercice 2019-2020, dans un dossier, le défendeur a enregistré un plaidoyer de culpabilité et des recommandations communes sur sanction ont été entérinées par la Cour du Québec.

### RECONNAISSANCE DE CULPABILITÉ ET RECOMMANDATIONS COMMUNES

|   |          |
|---|----------|
| Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée          | 7        |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé                       | 0        |
| Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé | 0        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>7</b> |

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| <b>TOTAL DES AMENDES</b> | <b>90 500 \$</b> |
|--------------------------|------------------|

# Rapport des élections 2019

## Mandat

La secrétaire de l'Ordre est chargée de l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration.*

Le conseil d'administration (CA) a désigné trois scrutateurs et un scrutateur suppléant parmi les membres de l'Ordre :

- **M<sup>me</sup> Sylvie Bradley**, pht
- **M. François Grégoire**, pht
- **M. Martin Poirier**, T.R.P.
- **M<sup>me</sup> Marie-Josée Morneau**, pht, suppléante

Des élections ont eu lieu dans trois régions. De plus, un poste étant resté vacant, un appel de candidatures a été effectué afin de procéder à la cooptation par le CA.

### ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ÉLUS À LA MAJORITÉ DES VOIX

Montréal (2 postes) : **M<sup>mes</sup> Chantal Besner** et **Filomena Novello**  
(mandat de 3 ans)

Laval, Lanaudière et Laurentides : **M. Frédéric Wellens** (mandat de 3 ans)

### ADMINISTRATRICE THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE ÉLUE À LA MAJORITÉ DES VOIX

Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec,  
Lanaudière et Laurentides : **M<sup>me</sup> Camille Gaudreau-Pollender**  
(mandat de 3 ans)

### ADMINISTRATRICE THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE COOPTÉE PAR LE CA

Montérégie, Estrie et Centre-du-Québec : **Geneviève Beaudoin**  
(mandat de 1 an)

# Service de l'admission

**Uriel Pierre**, pht,  
secrétaire adjoint à l'admission

## Mandat

Le Service de l'admission est la branche de la Direction générale qui administre toutes activités au sein de l'Ordre liées à l'inscription et la réinscription au Tableau des membres par la vérification judicieuse des qualifications professionnelles. Il fait appel au comité d'admission pour l'accomplissement de certaines tâches.

## Comité d'admission

Le comité d'admission a pour fonction d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre. Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation ;
- les demandes de réinscription au Tableau des membres après cessation d'inscription ou radiation du Tableau pendant plus de trois ans ;
- les demandes provenant d'un membre ayant l'intention d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau ;
- toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

## MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION

- **M<sup>me</sup> Andrée Gagnon**, pht
- **M<sup>me</sup> Josée Montreuil**, pht
- **M<sup>me</sup> Katharina Ciobanete**, pht
- **M. Martin Poirier**, T.R.P.
- **M<sup>me</sup> Claudine St-Amour**, T.R.P.
- **M<sup>me</sup> Mélanie Lavoie**, pht
- **M<sup>me</sup> Janike Lavoie**, T.R.P. (jusqu'à décembre 2019)
- **M. Luis Cyr**, pht
- **M<sup>me</sup> Michèle Sajous-Théagène**, pht
- **M. Rubens Alexandre Da Silva jr**, pht



## Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'année financière 2019-2020, l'Ordre a reçu 58 demandes de reconnaissance, dont 36 provenant de candidats de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est illustré dans les tableaux suivants.

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

| DEMANDES                                   | ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ AU CANADA |        | ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA |        |             |        |
|--|--|--------|--|--------|-------------|--------|
|  | PHT  | T.R.P. | FRANCE*  |        | AUTRES PAYS |        |
|  |  |        | PHT  | T.R.P. | PHT         | T.R.P. |
| Reçues                                     | 12   | 0      | 7  | 3      | 29          | 7      |
| Acceptées en totalité                      | 0  | 0      | 0  | 0      | 0           | 0      |
| Acceptées en partie (avec cours et stages) | 12   | 0      | 0  | 0      | 11          | 1      |
| Refusées                                   | 0  | 0      | 0  | 0      | 0           | 0      |
| Toujours à l'étude à la fin de l'exercice  | 0  | 0      | 7  | 3      | 18          | 6      |

\* Demandes soumises en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC

|   | REÇUES    | ACCEPTÉES EN TOTALITÉ | ACCEPTÉES EN PARTIE | REFUSÉES | TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE |
|---|-----------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| Diplôme d'un établissement au Canada (pht/T.R.P.)   | 12/0      | 0                     | 12/0                | 0        | 0   |
| Diplôme d'un établissement hors Canada (pht/T.R.P.) | 0         | 0                     | 0                   | 0        | 0   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>12</b> | <b>0</b>              | <b>12</b>           | <b>0</b> | <b>0</b>                                  |

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

|  | REÇUES       | ACCEPTÉES EN TOTALITÉ | ACCEPTÉES EN PARTIE | REFUSÉES | TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE |
|--|--------------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| Formation acquise au Canada                | 0            | 0                     | 0                   | 0        | 0   |
| Formation acquise hors Canada (pht/T.R.P.) | 36<br>[29/7] | 0                     | 12<br>[11/1]        | 0        | 24<br>[18/6]                              |

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES À LA CONDITION D'ACQUÉRIR UNE FORMATION SPÉCIFIQUE

| FORMATION SPÉCIFIQUE À ACQUÉRIR | NOMBRE    |             |
|---------------------------------|-----------|-------------|
|                                 | AU CANADA | HORS CANADA |
| Cours (pht/T.R.P.)              | 0         | 0           |
| Stage (pht/T.R.P.)              | 0         | 0           |
| Examen                          | 0         | 0           |
| Cours et stage (pht/T.R.P.)     | 0         | 5 (4/1)     |
| Stage et examen                 | 0         | 0           |
| Cours et examen                 | 0         | 0           |
| Cours, stage et examen          | 0         | 0           |
| Mentorat                        | 0         | 1 (1/0)     |
| Cours et mentorat               | 0         | 6 (6/0)     |

### Actions de l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

L'Ordre a recours à plusieurs actions en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation.

Il utilise notamment un processus standardisé dans l'évaluation des dossiers des candidats étrangers lequel tient non seulement compte de leur diplôme, mais aussi de leur formation acquise. Ce processus fait présentement l'objet d'une révision afin d'améliorer la spécificité des mesures de reconnaissance.

L'Ordre effectue également un suivi personnalisé auprès des candidats. Le service de l'admission conseille les candidats dans leur démarche d'équivalence et les met systématiquement en contact avec les maisons d'enseignement, les mentors et les maîtres de stage concernés par leur parcours en vue de l'obtention de leur équivalence.

Il met à la disposition des candidats qui en expriment le besoin de l'information sur l'aide financière offerte par des organismes d'entraide, notamment Microcrédit Montréal et le Moulin.

Parallèlement, pour les candidats français, l'Ordre poursuit l'application de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles*.

Finalement, l'Ordre demeure proactif aux paliers provincial et fédéral dans le domaine de la reconnaissance des acquis. Ainsi, il entretient des liens importants avec les parties prenantes, dont le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et Recrutement santé Québec (RSQ). Ces liens permettent à l'Ordre d'être à l'affût des bonnes pratiques en matière de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation.

## Délivrance de permis temporaires et restrictifs temporaires

Les activités de l'Ordre dans ce domaine sont présentées dans le tableau suivant.

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

|   | DEMANDES REÇUES | DEMANDES ACCEPTÉES | DEMANDES REFUSÉES | DEMANDES À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|---|
| Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>   | 14              | 14                 | 0                 | 0   |
| Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>   | 0               | 0                  | 0                 | 0   |
| Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> | 22              | 22                 | 0                 | 0   |

### ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus de délivrance et des obligations relatives à l'obtention de permis. Cette information est diffusée par l'intermédiaire du site Web ou communiquée directement aux candidats à la suite d'une consultation avec le Service de l'admission.

L'OPPQ remet aussi au besoin de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française. De plus, l'Ordre continue de participer à l'implantation du nouvel examen de français destiné aux candidats détenant un permis temporaire en partenariat avec l'Office québécois de la langue française (OQLF).

## Délivrance des permis dits réguliers

Les activités relatives à la délivrance des permis dits réguliers au sein de l'OPPQ sont illustrées dans le tableau suivant. Ces permis résultent de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*.

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DITS RÉGULIERS

|                              | DEMANDES REÇUES  | DEMANDES ACCEPTÉES | DEMANDES REFUSÉES | DEMANDES À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE |
|------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|---|
| Permis régulier (pht/T.R.P.) | 479<br>(239/240) | 479<br>(239/240)   | 0                 | 0   |

# Comité de révision de l'admission

## Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*. Il a pour fonction de réviser, à la demande d'un candidat, la décision du conseil d'administration sur une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, dont le candidat est insatisfait.

## MEMBRES DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Thérèse Des Groseillers**, pht
- **M<sup>me</sup> Janique Coulombe**, pht
- **M<sup>me</sup> Isabelle Fleming**, pht
- **M. François Grégoire**, pht

## SECRÉTAIRE

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

## SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

- **M<sup>e</sup> Daphné Thériault de Carufel**, coordonnatrice des Services juridiques

## Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité de révision n'a reçu aucune demande de révision et ne s'est pas réuni.



# Service des communications

**Sandra Chabannel,**  
coordonnatrice aux  
communications

## Mandat

Le Service des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public, des membres et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, il orchestre les campagnes et les activités de promotion, de publicité et de relations publiques, collabore à l'organisation des événements de l'Ordre et assure l'édition des publications. Il travaille en étroite collaboration avec les directions de l'OPPQ auxquelles il offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Il veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres.

Ainsi, le Service des communications conçoit, gère et réalise les plans de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

## Activités de promotion

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique, le Service des communications a poursuivi ses activités de promotion.

### BLOGUE DE L'OPPQ

Au cours de l'exercice 2019-2020, le blogue a été consulté près de 900 000 fois.

En ligne depuis novembre 2013, le blogue transmet au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les articles publiés abordent une grande variété de sujets touchant tous les types de clientèles.

### DEUX PAGES FACEBOOK DISTINCTES

#### POUR PROMOUVOIR LA PHYSIOTHÉRAPIE ET SES PROFESSIONS

En ligne depuis 2015, la page Facebook de l'OPPQ a pour objectif de diffuser à plus grande échelle les contenus produits par l'OPPQ qui sont destinés au grand public. Elle permet également de partager de nombreux contenus liés aux différents aspects de la physiothérapie et de ses professions.

Au cours de l'année financière 2019-2020, la page Facebook de l'OPPQ a publicisé les divers contenus mis en ligne sur le blogue de l'OPPQ. Le nombre d'abonnés à cette page a augmenté entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, passant de 7 000 à plus de 7 500 abonnés.

#### POUR PROMOUVOIR LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'OPPQ

Le Service des communications promeut le programme de formation continue de l'OPPQ sur les réseaux sociaux.

Ainsi, la page Facebook OPPQ Formation, entièrement consacrée au programme de formation et à la promotion de ces activités, a été lancée en novembre 2018. Depuis sa création, cette page comptabilise près de 2 000 abonnés et ce chiffre progresse constamment.

## Site Web et projets numériques

Au cours du dernier exercice, l'OPPQ a poursuivi ses projets visant à renforcer sa stratégie numérique et à améliorer ses contenus en ligne.

Avec une moyenne de plus de 175 000 visites par mois, le site de l'Ordre constitue un outil de communication essentiel pour les membres ainsi que le grand public. Il permet de diffuser rapidement de l'information liée à la réglementation et des nouvelles sur les activités de l'Ordre ainsi que de partager des articles de référence. Par le biais du site, les professionnels de la physiothérapie accèdent également à diverses fonctionnalités.

### STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT

L'année financière 2019-2020 a été l'occasion de poursuivre les efforts visant à améliorer le référencement naturel sur les moteurs de recherche (SEO). Considérant que le SEO constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, le Service des communications continue à déployer plusieurs stratégies de référencement dans le respect des bonnes pratiques en matière de SEO.

### LE SITE WEB EN QUELQUES CHIFFRES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 30 mars 2020, le site Web de l'Ordre a accueilli de nombreuses visites<sup>1</sup> :

- 2 114 140 visiteurs au total ;
- 2 605 746 pages vues ;
- 889 270 pages vues sur le blogue ;
- 192 026 consultations dans le catalogue de formation ;
- 253 383 recherches dans le répertoire des membres.

### VISIBILITÉ POUR LES ANNONCEURS

L'OPPQ met à la disposition d'annonceurs des espaces publicitaires sur son site Web. L'Ordre sélectionne les annonceurs dont le produit ou le service proposé a un lien direct avec :

- le domaine de la physiothérapie ;
- le secteur de la santé physique ;
- la gestion d'une clinique de physiothérapie ;
- des offres commerciales pertinentes pour ses membres.

### PETITES ANNONCES

Le site Web de l'OPPQ comprend une rubrique affichant de petites annonces destinées aux professionnels de la physiothérapie (offres d'emploi, vente ou location de local, vente d'équipement). Au cours de l'exercice, 510 petites annonces ont été publiées.

### BANDEAUX PUBLICITAIRES

D'autres espaces sont mis à la disposition d'annonceurs pour la promotion de produits ou de services. Pendant les 12 mois de l'exercice, six annonceurs ont réservé ces espaces pour une durée moyenne d'affichage de 8,5 mois.

<sup>1</sup> D'après les données recueillies par Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

## Événements

### MOIS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Dans le cadre du mois de la physiothérapie, en mai 2019, le Service des communications a organisé une campagne sur les réseaux sociaux sous le thème « Préparer le retour aux activités plein air de toute la famille ».

Cette campagne a permis de diffuser cinq articles présentant des conseils de professionnels de la physiothérapie visant à aider les familles à réaliser des activités sportives ou de plein air en toute sécurité. Plusieurs thèmes, comme la randonnée ou le vélo, ont été abordés.

---

### AUTRES ÉVÉNEMENTS SOULIGNÉS SUR LA PAGE FACEBOOK GRAND PUBLIC

- Journée nationale des thérapeutes en réadaptation physique : 8 mai
- Journée mondiale de la physiothérapie : 8 septembre

---

### PHYSIOTHÉRAPIE 360° — ÉVÉNEMENT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le Service des communications a participé activement à la promotion de l'événement *Physiothérapie 360°*, organisé par la Direction du développement et du soutien professionnel (DDSP). Afin d'assurer un soutien logistique, l'équipe des communications était également sur place lors du congrès qui s'est déroulé les 8 et 9 novembre 2019 à Montréal.

### REMISES DE PRIX HONORIFIQUES

Le Service des communications coordonne chaque année la remise de plusieurs prix honorifiques qui sont présentés lors de l'événement annuel *Physiothérapie 360°*.

### PRIX EXCELLENCE DE L'OPPQ

Cette distinction a pour objectif de faire connaître les réalisations en physiothérapie, de souligner la motivation et l'engagement des membres et de mettre en valeur les individus qui contribuent de façon particulière à l'avancement et au rayonnement de la profession. Trois prix Excellence ont été remis en 2019.

#### Lauréats 2019

- **M<sup>me</sup> Véronique Tremblay**, thérapeute en réadaptation physique
- **M. Denis Fortier**, physiothérapeute
- **M<sup>mes</sup> Rachel Brosseau** et **Célyn Marchand**, physiothérapeutes

**PRIX CAROL-L.-RICHARDS**

Cette prestigieuse reconnaissance vise à saluer le parcours exceptionnel d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs.

**Lauréate 2019**

- **M<sup>me</sup> Raymonde Fortin**, physiothérapeute

**PRIX MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

Ce prix Mérite est décerné au nom du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à un professionnel qui s'est distingué au sein de sa profession et de son ordre professionnel. Cet hommage souligne et récompense les réalisations de membres ayant une influence sur le développement de leur ordre ou apportant une contribution significative au développement de leur profession dans le respect des valeurs du système professionnel québécois.

**Lauréat 2019**

- **M. Joseph-Omer Dyer**, physiothérapeute

## Communications aux membres

Outre son site Web et ses activités sur les réseaux sociaux, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue *Physio-Québec* et les infolettres *Physio-Québec Express* et *inFORMATION Express*.

**PHYSIO-QUÉBEC**

L'OPPQ publie annuellement deux numéros de la revue *Physio-Québec*. Accessibles en format imprimé et électronique, les éditions printemps-été et automne-hiver sont systématiquement transmises par la poste aux quelque 1 500 abonnés à la version papier et par courriel à tous les membres. Chaque nouveau membre reçoit également un exemplaire du dernier numéro.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à mettre en valeur leurs professions et leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

**PHYSIO-QUÉBEC EXPRESS**

L'OPPQ a transmis à ses membres 23 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2019-2020. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession, notamment dans le contexte de la crise sanitaire due à la COVID-19.

**inFORMATION Express**

L'OPPQ a transmis 28 bulletins électroniques *inFORMATION Express* à ses membres abonnés au cours de l'exercice 2019-2020. Ces communications présentent le programme de formation de l'Ordre.

## Dons et commandites

Au cours de l'exercice, 4 038,39 \$ ont été consacrés par l'OPPQ à des activités planifiées par les organismes suivants :

- Commandite de 1 364 \$ à l'International Network of Physiotherapy Regulatory Authorities (INPTRA) dans le cadre de son congrès à Genève en 2019.
- Commandites totalisant 500 \$ afin de soutenir deux physiothérapeutes dans le cadre d'une mission bénévole au Sénégal pour Physiothérapie Sans Frontières.
- Commandite de 2 174,39 \$ à l'Association québécoise de physiothérapie (AQP) pour le Sommet Physio-AQP 2019.

Toutes les demandes de dons et de commandites sont systématiquement analysées en fonction de la politique d'octroi des dons et commandites, qui encadre l'évaluation et la gestion des demandes adressées à l'OPPQ.

## Planification stratégique 2020-2023

Dans le cadre des travaux de l'OPPQ entourant la planification stratégique 2020-2023, le Service des communications a coordonné l'exercice visant à alimenter la réflexion stratégique, notamment en ce qui concerne le positionnement de l'OPPQ, ses enjeux et les actions prioritaires à préconiser.

Ainsi, les membres, les administrateurs et le personnel de l'OPPQ ont été invités à se prononcer sur des enjeux importants concernant l'Ordre ainsi que le domaine de la physiothérapie par le biais d'un sondage en ligne entre décembre 2019 et février 2020.

Pour préserver le caractère strictement confidentiel et anonyme de la démarche, le déploiement de cet exercice a été confié à la firme Descormiers intelligence d'affaires.

## COVID-19

Dès la mi-mars 2020, la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 a conduit l'OPPQ à adopter un plan d'action concernant les communications destinées au grand public et aux professionnels de la physiothérapie.

### DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION

Afin de communiquer rapidement et efficacement avec ses différents publics, l'OPPQ a rapidement mis en place :

- Une adresse courriel [covid19@oppq.qc.ca](mailto:covid19@oppq.qc.ca) centralisant toutes les demandes liées à la pratique de la physiothérapie dans ce contexte d'urgence sanitaire.
- Une rubrique « COVID-19 » sur son site Web divisée en deux sections :
  - 1 Informations pratiques pour les clients;
  - 2 Informations pratiques pour les professionnels de la physiothérapie du Québec.
- Une foire aux questions en ligne portant exclusivement sur la COVID-19.
- Des envois quasi quotidiens de bulletins électroniques.
- Des vidéos du président faisant le point sur la situation.
- Des publications fréquentes du président sur les réseaux sociaux et la page Facebook de l'OPPQ.
- Une veille interne de l'actualité associée à la pandémie.

## COMMUNICATIONS RELATIVES À LA PANDÉMIE DE COVID-19 ENTRE LES 12 ET 31 MARS 2020

10

NOUVELLES PUBLIÉES  
DANS LA RUBRIQUE  
« ACTUALITÉS »  
DU SITE WEB

343

QUESTIONS  
TRAITÉES

238 714

VISITES SUR  
LE SITE WEB

15

PUBLICATIONS  
DU PRÉSIDENT  
SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX

### REPRÉSENTATIONS MÉDIATIQUES

Un communiqué de presse, intitulé *Les professionnels de la physiothérapie maintiendront leurs services pour les cas urgents uniquement*, a été publié le 18 mars 2020 sur le fil de presse. Par ailleurs, le président de l'OPPQ a réalisé plusieurs entrevues dans les médias au cours de cette période.

### Autres productions

#### GUIDE SUR LA PRESCRIPTION DE RADIOGRAPHIES

Élaboré conjointement par l'OPPQ et le Collège des médecins du Québec (CMQ), le *Guide explicatif sur la prescription de radiographies en physiothérapie* présente les obligations et les responsabilités entourant cette activité, autorisée à compter du 21 mai 2020. Sa production graphique a été confiée au Service des communications.

#### SONDAGE « ÉTHIQUE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL »

Menée dans le cadre d'une collaboration spéciale entre cinq ordres professionnels, une consultation auprès des professionnels exerçant dans le réseau public de la santé a eu lieu en mars 2020. Ce sondage a permis d'aborder les grands thèmes suivants :

- l'organisation du travail et ses conditions de réalisation ;
- les caractéristiques du travail ;
- l'encadrement du travail ;
- le climat au sein de l'équipe de travail et le soutien au travail ;
- les caractéristiques organisationnelles (ou culture, incluant culture éthique) ;
- le bien-être au travail (sens du travail, satisfaction au travail, engagement) ;
- le mal-être au travail (détresse psychologique, douleurs musculosquelettiques, nombre de jours d'absence de maladie, nombre de jours en présence malgré le fait d'être malade ou présentéisme).

#### INFORMATION DÉONTOLOGIQUE

Au cours de l'année financière 2019-2020, le Bureau du syndic, les Services juridiques et le Service des communications ont amorcé l'élaboration de fiches explicatives et de courtes formations interactives visant à vulgariser certaines notions déontologiques. Le tout sera présenté au cours de l'exercice 2020-2021.

#### COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis novembre 2012, le Service des communications produit et met en ligne sur son site Web une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration (CA). Celle-ci porte sur les points saillants de la dernière réunion, qui sont présentés par la présidence. Au cours de l'année financière 2019-2020, six vidéos ont été mises en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et des dossiers en cours.

# Conseil d'administration

## Mandat

Chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite de ses affaires, le conseil d'administration (CA) a tenu six séances ordinaires durant l'exercice 2019-2020. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre des décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de décider de certains dossiers de nature administrative.

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT

- **M. Denis Pelletier**, pht | Élu par acclamation | 2018

### ADMINISTRATEURS ÉLUS

- **M<sup>me</sup> Chantal Besner**, pht (à compter du 14 juin 2019) | Montréal | 2019
- **M<sup>me</sup> Tina Del Duca**, pht (jusqu'au 13 juin 2019) | Montréal | 2018
- **M. Simon Deslauriers**, pht | Capitale-Nationale et Mauricie | 2018
- **M<sup>me</sup> Josée Lapointe**, pht | Montérégie | 2018
- **M<sup>me</sup> Sylvie Marchand**, pht | Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec | 2018
- **M<sup>me</sup> Filomena Novello**, pht | Montréal | 2019
- **M. Yannick Tousignant-Laflamme**, pht | Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec | 2018
- **M. Frédéric Wellens**, pht | Laval, Lanaudière et Laurentides | 2019
- **M<sup>me</sup> Melissa Adams**, T.R.P. | Montréal et Laval | 2018
- **M<sup>me</sup> Geneviève Beaudoin**, T.R.P. (à compter du 14 juin 2019) | Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec | 2019
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P. (jusqu'au 10 avril 2019) | Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec | 2018
- **M. Richard Brault**, T.R.P. | Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches | 2018
- **M<sup>me</sup> Claudia Bouchard**, T.R.P. (jusqu'au 13 juin 2019) | Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides | 2018
- **M<sup>me</sup> Camille Gaudreau-Pollender**, T.R.P. (à compter du 14 juin 2019) | Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides | 2019

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

- **M<sup>me</sup> Louise Dépatie** | 2018
- **M<sup>me</sup> Louise Lussier** (à compter du 14 juin 2019) | 2019
- **M. Dominique Martinet** | 2018
- **M<sup>e</sup> Michel Tourangeau** | 2018
- **M. Jean Vachon** (jusqu'au 13 juin 2019) | 2018

### SECRÉTAIRE DE L'ORDRE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

## Principales résolutions 2019-2020

- Résolution adoptant les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.
- Résolution adoptant les prévisions budgétaires 2019-2020.
- Résolution adoptant le transfert de 300 000 \$ du fonds non grevé d'affectation vers le fonds spécial.
- Résolution adoptant la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle 2020.
- Résolution proposant qu'un prix Mérite du CIQ 2019 soit décerné à Joseph-Omer Dyer, physiothérapeute.
- Résolution autorisant de décerner le prix Carol-L.-Richards 2019 à Raymonde Fortin, physiothérapeute.
- Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour l'exercice 2019-2020.
- Résolution renouvelant le mandat de Manon Dufresne, physiothérapeute, présidente et membre du comité d'inspection professionnelle.
- Résolution permettant de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 de nommer le cabinet comptable Mazars S.E.N.C.R.L. comme vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2019-2020.
- Résolution permettant de consulter les membres de l'Ordre en vue de maintenir les montants de cotisation en vigueur pour l'exercice financier 2020-2021 pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique, selon les différentes catégories de membre.
- Résolution adoptant le maintien des montants de cotisation en vigueur pour l'exercice financier 2020-2021 pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique selon les différentes catégories de membre, soit régulier, hors Québec et retraité.
- Résolution en vue de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 d'approuver une cotisation spéciale de 15 \$ par membre, destinée au Fonds de recherche clinique en physiothérapie lors de l'exercice 2020-2021.
- Résolution en vue de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 d'approuver les montants de jeton de présence des administrateurs élus autres que le président pour l'exercice 2020-2021.
- Résolution en vue de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 d'approuver la rémunération du président pour l'exercice 2020-2021.
- Résolution adoptant le *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.*
- Résolution adoptant la révision du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.*
- Résolution adoptant la *Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres.*
- Résolution adoptant la *Politique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction.*
- Résolution adoptant la nouvelle *Politique de gestion des placements et du fonds de réserve de l'Ordre.*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de gestion intégrée des risques.*
- Résolution adoptant la révision des *Risques de l'organisation pour l'année financière 2019-2020.*

- Résolution adoptant la nouvelle *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit*.
- Résolution adoptant les modifications à la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution adoptant la révision des *Règles de pratique relatives aux affaires du conseil d'administration, du comité exécutif, des assemblées générales et des élections de l'Ordre*.
- Résolution adoptant la révision du projet de *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et les élections à son conseil d'administration*.
- Résolution adoptant la révision du projet de *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution nommant des membres au nouveau comité sur le pronostic en physiothérapie devant guider et superviser les travaux à venir sur l'énoncé du pronostic en physiothérapie.
- Résolutions nommant le représentant de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ainsi que les représentants substitués au CIQ.
- Résolution nommant des membres au conseil de discipline.
- Résolutions nommant Nancy Girard, pht, et Claire Bédard, T.R.P., à titre de syndiques *ad hoc* pour faire des enquêtes dans des dossiers particuliers.
- Résolution nommant Judith Brillant, T.R.P., à titre de syndique.
- Résolutions renouvelant les mandats de Geneviève Angers, T.R.P., et Jean-Philippe Boivin, pht, à titre de syndics adjoints et nommant Louise Gauthier, pht, et Catherine Liu-Castanet, pht, à titre de syndiques adjointes.
- Résolution nommant Sylvie Coulombe, pht, à titre d'inspectrice.
- Résolution nommant Guy Lévesque et Yves Godbout à titre de représentants du public au comité de révision des plaintes déposées au Bureau du syndic.
- Résolution nommant Marc Francœur, pht, à titre de président du comité de révision des plaintes déposées au Bureau du syndic.
- Résolutions nommant un membre au comité sur la gouvernance et un membre au comité des finances et d'audit de l'Ordre.
- Résolution décernant les prix Excellence 2019 à Denis Fortier, physiothérapeute, à Célyn Marchand et Rachel Brosseau, physiothérapeutes, et à Véronique Tremblay, thérapeute en réadaptation physique.
- Résolution autorisant le président de l'Ordre à signer une entente de soutien financier de 2 500 \$ entre l'Association québécoise de la physiothérapie et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'organisation du Sommet de la physiothérapie.
- Résolution approuvant une cotisation devant totaliser 10 036 \$, destinée au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour le projet *Chantier 2020 — vision sur le système professionnel québécois*, qui concerne plusieurs enjeux majeurs touchant directement les ordres professionnels.
- Résolution autorisant le report des élections à l'automne 2020 dans les régions électorales de Capitale-Nationale et Mauricie pour le poste de physiothérapeute, occupé par Simon Deslauriers; Montérégie pour le poste de physiothérapeute, occupé par Josée Lapointe; et Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec pour le poste de thérapeute en réadaptation physique, occupé par Geneviève Beaudoin, afin de prolonger les mandats actuels des administrateurs visés en raison du contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19.

- Résolution permettant un investissement de 6 000 \$ pour la participation à un projet de recherche de l'Université Laval (IDEA).
- Résolution autorisant la signature de la *Déclaration de Montréal IA responsable*, laquelle vise à ouvrir un dialogue entre toutes les sphères de la société et à établir une assise éthique importante, notamment pour la protection du public, lors du développement, du déploiement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- Résolutions afin de transmettre à la ministre de la Justice d'alors, M<sup>e</sup> Sonia LeBel, les décisions du conseil d'administration concernant sa demande que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec intègre les ostéopathes, les thérapeutes du sport et les kinésiothérapeutes.

### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS (À L'EXCEPTION DU PRÉSIDENT)

| TYPE DE JETON                              | 2020-2021 |
|--|-----------|
| 1 journée (4 heures et plus)               | 300 \$    |
| ½ journée (moins de 4 heures)              | 150 \$    |
| Conférence téléphonique (1 heure et moins) | 40 \$     |

## Assemblée générale annuelle

### DATE

**SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019  
À 17 H 30**

### LIEU

**PALAIS DES CONGRÈS  
DE MONTRÉAL, 5<sup>E</sup> ÉTAGE,  
SALLE 517-A**

### MEMBRES PRÉSENTS

**76**

### ORDRE DU JOUR

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration (CA), du comité exécutif, du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions.
- États financiers 2018-2019.
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2019-2020.
- Consultation sur la cotisation annuelle.
- Approbation de la cotisation annuelle extraordinaire au Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2020-2021.
- Rémunération des administrateurs élus et du président pour l'exercice 2020-2021.
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre.

# Comité exécutif

## Mandat

Chargé des pouvoirs que le conseil d'administration (CA) lui délègue, le comité exécutif (CE) a tenu sept séances ordinaires et six séances extraordinaires durant l'exercice 2019-2020. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de prendre des décisions sur des dossiers de nature administrative.

## MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR LES 43<sup>E</sup> ET 44<sup>E</sup> CA

- **M. Denis Pelletier**, pht, président
- **M<sup>me</sup> Chantale Besner**, pht, vice-présidente — physiothérapeute (à compter du 14 juin 2019)
- **M. Richard Brault**, T.R.P., vice-président — thérapeute en réadaptation physique (à compter du 14 juin 2019)
- **M. Frédéric Wellens**, pht, administrateur (à compter du 14 juin 2019)
- **M<sup>e</sup> Michel Tourangeau**, administrateur nommé (à compter du 14 juin 2019)

## SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

## Principales résolutions de 2019-2020

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires et des permis restrictifs temporaires, de réinscrire des membres au Tableau des membres, ainsi que d'en retirer pour non-paiement de la cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, de même que les demandes de retrait volontaire du Tableau des membres de l'Ordre.
- Résolution permettant de radier un membre n'ayant pas réussi l'examen de l'Office québécois de la langue française dans les délais prescrits, conformément à l'article 38 de la *Charte de la langue française*.
- Résolutions accordant, sur recommandation du comité d'admission, une équivalence de diplôme ou de formation à des candidats formés à l'étranger, ou acceptant des demandes de réinscription au Tableau des membres après plus de trois ans d'absence et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis.

- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis.
- Résolutions accordant à 14 membres de l'Ordre des bourses et subventions de 7 500 \$ chacune, dont une bourse en partenariat avec l'Association Physio-Montréal et deux autres bourses dans le cadre du partenariat OPPQ-REPAR.
- Résolution visant à inclure le nouveau concours AQPMA dans le programme de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ pour l'année financière 2019-2020.
- Résolutions permettant d'accorder deux dons de 250 \$ chacun, pour un total de 500 \$, pour des activités de nature caritative conformes à la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolutions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'exercice professionnel de certains membres en application de l'article 113 du *Code des professions*. Ces résolutions leur imposent certaines conditions, dont un mentorat et certains stages et formations, et sont assorties d'une limitation partielle d'exercice ou d'une suspension du droit d'exercice.
- Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre ou pour usurpation de titre exclusif.
- Résolutions approuvant ou renouvelant le mandat de certains membres du comité d'admission, du comité d'inspection professionnelle, du comité sur la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, de l'agent de recherche en exercice illégal, des inspecteurs et de la secrétaire du comité d'inspection professionnelle.
- Résolutions nommant un président suppléant du comité de révision des plaintes déposées au Bureau du syndic et un secrétaire suppléant du comité d'inspection professionnelle.
- Résolutions accordant ou renouvelant un permis d'exercice à certaines personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au Code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'était pas liée à l'exercice de la profession.
- Résolutions modifiant la *Politique de remboursement* de l'Ordre.
- Résolution visant à suspendre le processus de réinscription au Tableau des membres en raison de certaines allégations d'infractions.
- Résolution reconnaissant l'Université de Montréal comme organisme offrant un programme de formation pour l'obtention de l'attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires.
- Résolution modifiant le *Recueil des conditions de travail des employés de l'Ordre*.
- Résolutions afin de suspendre des attestations de formation pour procéder à des manipulations articulaires ou vertébrales à des membres qui n'ont pas effectué les heures de formation continue obligatoires pour le maintien de leur attestation.
- Résolution accordant la reprise des attestations pour procéder à des manipulations articulaires à certains membres de l'Ordre.
- Résolution afin de transmettre au comité spécial du Conseil interprofessionnel du Québec le mémoire de l'Ordre portant sur le processus d'enquête des bureaux des syndicats des ordres professionnels.

- Résolution permettant de demander à l'assureur La Capitale de modifier son avis de réclamation afin que le membre puisse l'autoriser à communiquer à l'Ordre son nom, son numéro de permis et la date à laquelle il a soumis une réclamation ou déclaration.
- Résolution adoptant les recommandations du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ afin d'augmenter le montant des bourses et subventions de 7 500 \$ à 8 000 \$, en excluant le partenariat OPPQ-REPAR.
- Résolution approuvant certaines conditions et des frais pour les demandes de reprises d'attestation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires.
- Résolution adoptant une modification à la *Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres*.
- Résolution reconnaissant les formations soumises sur la prescription de radiographies de l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke, en conformité au paragraphe 1 de l'article 4.3 du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution approuvant des frais de 50 \$ (plus taxes) pour le traitement des demandes d'attestation pour procéder à la prescription de radiographies.
- Résolutions autorisant des poursuites judiciaires afin de faire homologuer des décisions rendues par le conseil de discipline de l'Ordre.



# Comité sur la gouvernance

**M<sup>e</sup> Michel Tourangeau**, administrateur nommé et président du comité

## Mandat

Formé de membres du conseil d'administration de l'Ordre, le comité sur la gouvernance a pour mandat d'assurer la mise en place d'une stratégie de gouvernance dynamique et efficace, axée sur l'excellence des résultats. Le comité a notamment pour fonctions de formuler et de proposer au conseil d'administration des politiques et recommandations en matière de saine gouvernance.

## MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'Ordre
- **M<sup>me</sup> Chantal Besner**, pht, administratrice
- **M. Richard Brault**, T.R.P., administrateur
- **M<sup>me</sup> Tina Del Duca**, pht, administratrice (jusqu'au 13 juin 2019)
- **M<sup>me</sup> Filomena Novello**, pht, administratrice (à compter du 20 septembre 2019)
- **M<sup>e</sup> Michel Tourangeau**, administrateur nommé et président du comité

## SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2019-2020, les membres du comité sur la gouvernance se sont réunis à quatre reprises.

## Révision et modification de politiques

- Le comité a révisé la *Politique de gestion intégrée des risques* et en a recommandé la mise à jour au conseil d'administration.
- Le comité a également révisé les *Risques de l'organisation*, notamment en regard des modes de protection des données personnelles de l'organisation et de ses employés.
- Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités* de l'Ordre ainsi que son *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie* ont été révisés et mis à jour.
- La *Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres* a été légèrement modifiée et un projet de règlement sur l'encadrement des messages électoraux a été soumis au conseil d'administration. Le comité a recommandé au conseil d'administration une légère modification aux règles de pratique de l'Ordre afin d'ajouter un administrateur détenant un permis de T.R.P. au comité exécutif.
- Le comité a par ailleurs engagé une réflexion relative à la demande de l'Office des professions que soient intégrés à l'Ordre les ostéopathes, les thérapeutes du sport et les kinésiothérapeutes.

- Le comité a entrepris une réflexion sur le renouvellement du contrat de services juridiques auprès du bureau d'avocats DNA, qui représente les intérêts du Bureau du syndic depuis 2003. Après réflexion, les membres du comité convenaient que la formule forfaitaire devait être écartée et recommandaient plutôt un mandat à taux horaire, sans clause d'exclusivité. Le comité a donc recommandé au conseil d'administration la reconduction du mandat du cabinet DNA, sur la base de ces modalités.

## Pandémie de COVID-19

Le comité a constaté avec grande satisfaction le dynamisme et la rigueur de la Direction générale et des équipes de l'Ordre dans l'application des mesures implantées pour maintenir les services à distance dans le contexte de la crise sanitaire. Il est approprié de souligner l'agilité dont a fait preuve l'ensemble des gestionnaires et des employés de l'Ordre sous l'habile direction du président et de la directrice générale.

Le comité a par ailleurs pris connaissance du plan d'action relatif à la pandémie mis en œuvre par le comité d'orientation stratégique de l'Ordre. Il en a noté la pertinence ainsi que la justesse des orientations prises concernant les enjeux qui s'y rapportent. Le plan de continuité des activités et le plan de contingence, réalisés dans le cadre de la pandémie, ont également été analysés.

Conformément aux directives de la Direction de la Santé publique du Québec recommandant d'éviter les rassemblements, les membres du comité ont recommandé le report à septembre 2020 des élections générales des administrateurs dont les mandats venaient à échéance en juin.

Le comité a indiqué à la directrice générale sa satisfaction concernant la diffusion des communications dans le cadre de la pandémie, notamment par l'envoi de bulletins électroniques aux membres et de publications sur le site Web de l'Ordre.



# Comité des finances et d'audit

**M. Simon Deslauriers**, administrateur et président du comité

## Mandat

Le comité des finances et d'audit comprend des membres du conseil d'administration de l'Ordre et d'autres professionnels de la physiothérapie. Il a pour mandat de se questionner sur les politiques et les processus des rapports financiers; de contrôler et de vérifier la gestion financière; de veiller à ce que les processus soient efficaces et que les mécanismes de contrôle des dépenses soient pertinents; ainsi que de s'assurer que les politiques sont appliquées rigoureusement, qu'elles sont d'actualité et tenues à jour.

## MEMBRES DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Melissa Adams**, T.R.P., administratrice
- **M. Stéphane Brassard**, pht
- **M. Simon Deslauriers**, pht, administrateur et président du comité (à compter du 7 juin 2019)
- **M<sup>me</sup> Louise Lussier**, administratrice nommée (à compter du 25 octobre 2019)
- **M. Dominique Martinet**, administrateur nommé
- **M. Marco Raffis**, pht

## SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2019-2020, le comité des finances et d'audit a tenu deux réunions.

Le 7 juin 2019, le comité a reçu la présentation des états financiers 2018-2019 et les résultats de l'audit réalisé par M<sup>me</sup> Louise Roby, de Mazars S.E.N.C.R.L., comprenant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie. De plus, le comité a pris connaissance des recommandations formulées dans le cadre de cette vérification et la Direction générale verra à mettre en place les mesures nécessaires, le tout par souci de saine gouvernance. Il a notamment été recommandé d'augmenter le montant du fonds de réserve afin de pallier de possibles imprévus.

Lors de cette réunion, la directrice générale et secrétaire a également fait une présentation des prévisions budgétaires pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021, en expliquant chacun des postes par rapport au budget et aux résultats du dernier exercice. L'excellent travail de la directrice des Services administratifs est souligné.

Enfin, M. Simon Deslauriers a été nommé à la présidence du comité des finances et d'audit.

Le 18 novembre 2019, le comité s'est réuni afin de réviser les prévisions budgétaires. Lors de cette réunion, deux politiques ont été présentées : la *Politique de gestion des placements et du fonds de réserve de l'Ordre* et la *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit*. Le comité a recommandé de présenter la révision des prévisions budgétaires ainsi que les deux politiques au CA pour adoption.

# Comité des ressources humaines

**M. Dominique Martinet**, administrateur nommé et président du comité

## Mandat

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le conseil d'administration de l'Ordre en ce qui a trait à ses responsabilités liées à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève des membres de direction et des autres employés. Il est composé de membres du conseil d'administration de l'Ordre et de professionnels de la physiothérapie.

## MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'Ordre
- **M<sup>me</sup> Annie Charland**, pht
- **M<sup>me</sup> Louise Dépatie**, administratrice nommée
- **M<sup>me</sup> Lisette Lavoie**, T.R.P.
- **M. Dominique Martinet**, administrateur nommé et président du comité
- **M. Éric Samson**, pht

## SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2019-2020, le comité a tenu deux réunions.

## Environnement de travail

Les actions menées par la Direction générale en cours d'année témoignent à nouveau de sa forte volonté de maintenir la qualité de vie au travail et d'assurer la pleine participation des employés à la vie de l'organisation.

Dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique 2020-2023, le personnel a notamment été sollicité pour répondre à un sondage concernant l'environnement de travail.

D'autres initiatives ont été réalisées en interne pour continuer à mobiliser les équipes et à maintenir une communication fluide et transparente (envoi de sondages de satisfaction et création d'un bulletin électronique interne).

## Ajustement de l'organigramme

L'organisation a effectué des ajustements à son organigramme afin de répondre plus adéquatement à ses besoins fonctionnels. Dans cette optique, les profils des postes au Service des communications ont été revus et un poste de coordination a été créé aux Services juridiques.

## Pandémie de COVID-19

Le contexte de pandémie a entraîné le report des travaux de refonte de la *Politique de perfectionnement* et de mise à jour de la *Politique de reconnaissance du personnel* ainsi que de la *Politique de télétravail*.

Le comité a concentré ses travaux sur le suivi des mesures mises en place par la Direction générale pour respecter les consignes gouvernementales visant à limiter la propagation du virus et pour maximiser le télétravail. Le comité a également travaillé étroitement avec le comité d'orientation stratégique créé pour faire face aux défis majeurs engendrés par la pandémie.

# Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

## Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur ou un membre d'un comité de l'OPPQ.

Pour consulter le règlement intérieur du comité :

<https://oppq.qc.ca/document/code-ethique-deontologie-des-membres-ca-comites/>

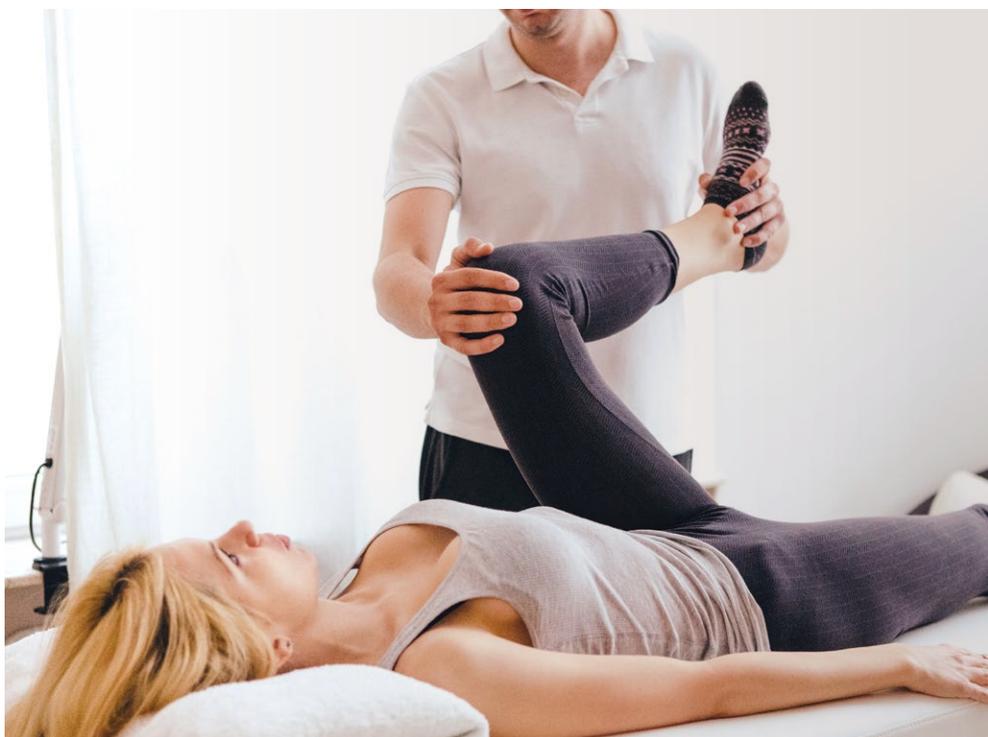
## MEMBRES DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Murielle Pépin**, représentante du public
- **M. André Roy**, représentant du public
- **M. Jean-François St-Amand**, pht
- **M<sup>me</sup> Maude Laliberté**, pht

## Nombre de cas traités, décisions rendues et sanctions imposées

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* n'était pendante au 31 mars 2019 et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice 2019-2020.

De même, aucune enquête n'était pendante au 31 mars 2019 et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice 2019-2020 en regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités formés par celui-ci.



# Bureau du syndic

**M<sup>me</sup> Judith Brillant**, T.R.P.,  
syndique

## Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

## Activités

L'exercice financier 2019-2020 a vu l'arrivée d'une nouvelle syndique, M<sup>me</sup> Judith Brillant, en remplacement de M<sup>me</sup> Louise Gauthier qui a occupé ce poste pendant 10 ans. De plus, le Bureau du syndic a accueilli une nouvelle syndique adjointe, M<sup>me</sup> Catherine Liu-Castanet.

Au cours de la période 2019-2020, le Bureau du syndic a ouvert 78 dossiers visant 66 physiothérapeutes et 12 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 10 exerçaient dans des établissements publics et 68 en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué neuf signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une légère diminution comparativement à l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation, dont celles organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Des rencontres ont également eu lieu en interne afin d'échanger sur certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau du syndic.

## Nature des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, à l'exercice de manipulations articulaires ou vertébrales sans posséder l'attestation prévue au *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*, à l'attitude du professionnel, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel, ainsi qu'à l'application de certains articles du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'OPPQ*.

## ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

|   |           |
|---|-----------|
| Syndic  | 2         |
| Client, sa famille ou son mandataire            | 55        |
| Collègue  | 5         |
| Conseil d'administration ou employés de l'Ordre | 3         |
| Comité d'inspection professionnelle             | 13        |
| Employeur                                       | 0         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>78</b> |

## SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE

|  |     |
|--|-----|
| Dossiers actifs au 31 mars 2019          | 103 |
| Nouveaux dossiers au cours de l'exercice | 78  |
| Dossiers fermés sans porter plainte      | 75  |
| Dossiers réglés en conciliation          | 0   |
| Plaintes disciplinaires déposées         | 21  |
| Dossiers actifs au 31 mars 2020          | 86  |

### Demande de révision

Trois dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

### Syndic *ad hoc*

À la demande du syndic, il y a eu nomination de deux syndics *ad hoc* par le conseil d'administration.

### Plaintes disciplinaires

Au cours de cet exercice, 21 plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, visant 15 physiothérapeutes et 6 thérapeutes en réadaptation physique.

### Tribunal des professions

Le Bureau du syndic n'a interjeté aucun appel auprès du Tribunal des professions.

### Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

### Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

# Direction du développement et du soutien professionnels

## Activités de développement

**M. Bruno Trudel**, directeur  
(du 17 juin 2019 au  
24 janvier 2020)

**M. Patrick Doiron-Cadrin**,  
directeur (à compter  
du 3 février 2020)

### Mandat

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. Tous les dossiers liés au développement de la pratique et au courtage de connaissances sont également sous sa responsabilité.

### Cadre de reconnaissance des compétences en rééducation périnéale et pelvienne

Axée sur le traitement de zones intimes, la rééducation périnéale et pelvienne (RPP) en physiothérapie comporte des interventions de nature invasive et peut requérir le partage d'informations sensibles.

Conformément à sa mission de protection du public, l'OPPQ a constitué un comité de travail interuniversitaire dont le mandat est d'élaborer un cadre de reconnaissance des compétences pour les professionnels de la physiothérapie qui traitent des clients en RPP. Les travaux se poursuivront au cours de l'année financière 2020-2021.

### Foire aux questions sur la pratique professionnelle en physiothérapie

La Direction du développement et du soutien professionnels a colligé les questions les plus fréquemment posées par les membres de l'Ordre à l'égard de la pratique professionnelle en physiothérapie. La publication d'une foire aux questions est prévue au cours de l'exercice 2020-2021.

### Rééducation visuelle en physiothérapie

À la suite de l'accueil favorable par l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) d'un document visant à clarifier le rôle des professionnels de la physiothérapie dans le domaine de la rééducation visuelle fonctionnelle, un comité de travail a été créé pour rédiger un cadre de collaboration entre les professionnels de la physiothérapie et de l'optométrie. Les travaux du comité, constitué de membres de l'OPPQ et de l'OOQ, seront menés au cours de l'année financière 2020-2021.

## Pratiques avancées en physiothérapie

### POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Au cours de l'exercice 2019-2020, la direction a mis au point plusieurs documents en prévision de l'entrée en vigueur d'une modification réglementaire autorisant les physiothérapeutes à prescrire des radiographies. En collaboration avec le Collège des médecins du Québec, elle a finalisé la rédaction d'un guide explicatif sur la prescription de radiographies en physiothérapie. Elle a également rédigé une foire aux questions portant sur cette nouvelle activité.

### POUR LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

La direction a fait une analyse des recommandations visant à modifier certains aspects de l'article 4 du Règlement 94m). Ces dernières sont en cours d'analyse auprès de l'Office des professions.

## Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC)

La direction a bonifié la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC) pour l'adapter aux exigences de formation continue qui découleront de l'entrée en vigueur de la modification réglementaire autorisant les physiothérapeutes à prescrire des radiographies.

Des travaux ont aussi été effectués de concert avec la firme Connexence pour adapter le portfolio électronique à ces nouvelles exigences.

Par ailleurs, une proposition de règlement portant sur la formation continue obligatoire a été entérinée par le conseil d'administration (CA) à sa réunion de janvier 2019. Le projet réglementaire est toujours en cours d'analyse par l'Office des professions.

## Activités de représentation

---

Les employés de la direction participent à de nombreuses activités de représentation et siègent à plusieurs comités afin de répondre au mandat qui est confié à la DDSP. Par ailleurs, ils prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

### Principales activités de représentation

- Participation à une rencontre d'information sur le projet *Agir tôt*, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Présentation sur le fonctionnement de l'OPPQ aux finissants du programme de physiothérapie de l'Université McGill
- Participation à titre d'observateur à la rencontre d'analyse de la profession T.R.P. du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Participation à la Rencontre nationale de main-d'œuvre — volet réadaptation du MSSS

# Programme de formation continue

---

La direction a poursuivi cette année ses activités pour respecter les orientations qu'elle s'est données pour le programme de formation continue de l'Ordre.

## *Physiothérapie 360°* — édition 2019

Le congrès *Physiothérapie 360°* s'est tenu au Palais des congrès de Montréal les 9 et 10 novembre 2019. Cet événement d'envergure a rassemblé plus de 450 professionnels de la physiothérapie. On compte également 280 inscriptions à l'une des huit conférences webdiffusées en direct.

Les conférences au programme se rapportaient notamment à l'orthopédie, à la neurologie, au domaine cardiorespiratoire, à la rééducation périnéale et pelvienne, à la pédiatrie, aux modèles de soins basés sur les pratiques avancées et à la collaboration interprofessionnelle.

## Formation à la rééducation vestibulaire en physiothérapie, formule multisite

Cette année encore, la formation *Rééducation vestibulaire en physiothérapie* a été webdiffusée en direct dans différents sites au Québec. Cette formule a permis de former près de 250 membres dans de nombreuses villes de la province, dont Montréal, Québec, Chicoutimi, Saint-Hubert, Valleyfield, Prévost, Lévis, Sherbrooke et Trois-Rivières.

## Mois du webinaire

Le Mois du webinaire, qui s'est tenu du 28 janvier au 27 février 2020, a permis de diffuser en direct sept webinaires d'une heure sur des sujets variés. Le nombre d'inscriptions pour cette édition 2020 s'élève à plus de 1 000.

## Formation sur le système professionnel

La direction a amorcé l'élaboration d'une formation en ligne portant sur le système professionnel et les enjeux relatifs à l'exercice de la physiothérapie au Québec. Cette formation sera mise en ligne au cours de l'année financière 2020-2021.

## Activités, cours ou stages de formation continue en éthique et en déontologie

L'Ordre développe actuellement des capsules d'information visant à sensibiliser les membres en matière d'éthique et de déontologie. Les premières formations seront offertes à l'automne 2020.

## Autres activités de formation continue

La direction a par ailleurs poursuivi les activités courantes du programme de formation continue, qui vise à maintenir et à développer les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, 123 activités de formation continue ont été organisées, pour un total de plus de 3 300 inscriptions. Sept prestations de formation de groupe ont été données en milieu de travail.

## PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE

### Exercice 2019-2020

| ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE  | DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC) | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|--|---------------------------|------------------------|
| <b>POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE</b>  |                           |                        |
| À la rescousse des personnes souffrant de lombalgies complexes   | 6                         | 89                     |
| Arthrose et prothèse d'épaule : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes                                     | 11                        | 10                     |
| L'arthrite idiopathique juvénile et la physiothérapie : un partenariat essentiel (conférence en rediffusion)                             | 1                         | 10                     |
| L'œdème, cet adversaire dont il faut prendre soin en toute sécurité (conférence en rediffusion)  | 1                         | 104                    |
| Le syndrome <i>pusher</i> (latéropulsion) post-AVC : aspects cliniques en réadaptation (conférence en rediffusion)                       | 1                         | 43                     |
| Contrôle postural : mieux équilibrer ses interventions selon les différentes pathologies   | 7                         | 194                    |
| Démystifier la tendinopathie et la bursopathie calcifiantes, ainsi que leurs options thérapeutiques                                      | 7                         | 35                     |
| Évaluation et approche clinique de la maladie de Parkinson (en salle)  | 11                        | 12                     |
| Évaluation et approche clinique de la maladie de Parkinson (en ligne)  | 11                        | 210                    |
| Facilitation proprioceptive neuromusculaire<br>Partie 1 : application en physiothérapie  | 13                        | 42                     |
| L'impact des anti-inflammatoires sur la conduite clinique en physiothérapie  | 6                         | 53                     |
| Utiliser l'isocinétisme en réadaptation<br>Partie 1 : fondements et interprétation des données cliniques                                 | 7                         | 4                      |
| Obstacles biopsychosociaux à la récupération<br>Partie 1 : identification et interventions en physiothérapie                             | 7                         | 35                     |
| Optimiser ses stratégies de recherche sur Internet et veille numérique en physiothérapie   | 16                        | 9                      |
| Recherche clinique — danseurs, douleurs et tests fonctionnels : ce qu'il faut savoir   | 1                         | 34                     |
| Recherche clinique — fidélité et validité de la mesure clinique du déjettement du tronc chez les adolescents                             | 1                         | 66                     |
| Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du thérapeute en réadaptation physique               | 20                        | 14                     |
| Syndrome douloureux région complexe (SDRC) : interventions et meilleures pratiques en physiothérapie dans un contexte interdisciplinaire | 6,5                       | 102                    |
| Douleur persistante (table ronde virtuelle)  | 12                        | 10                     |

| ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE  | DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC) | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|--|---------------------------|------------------------|
| <b>POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (SUITE)</b>  |                           |                        |
| Résoudre les échecs thérapeutiques dans les dossiers musculosquelettiques complexes (table ronde virtuelle)  | 12                        | 6                      |
| Troubles à symptomatologie neurologique fonctionnelle : concepts actuels en physiothérapie   | 2                         | 64                     |
| Utilisation des ultrasons de faible intensité dans le traitement des fractures   | 8                         | 6                      |
| Utiliser l'isocinétisme en réadaptation<br>Partie 1 : fondements et interprétation des données cliniques   | 7                         | 4                      |
| Réadaptation post-AVC : quand la marche devient un défi (webinaire)  | 1                         | 174                    |
| Imagerie médicale de la cheville : quand on ne sait plus sur quel pied danser ! (webinaire)  | 1                         | 106                    |
| Les blessures au membre supérieur dans la pratique de l'escalade (webinaire)   | 1                         | 95                     |
| Lésion à la moelle épinière : renforcement musculaire et autonomie fonctionnelle (webinaire)   | 1                         | 115                    |
| <i>Knee Osteoarthritis Management in Physiotherapy</i> (webinaire)   | 1                         | 142                    |
| Les chutes et l'incontinence chez la femme âgée : quels sont les liens ? (webinaire)   | 1                         | 174                    |
| Coiffe des rotateurs : chirurgie ou traitement conservateur (webinaire)  | 1                         | 202                    |
| Démystifier les blessures aux plaques de croissance (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 25                     |
| L'imagerie médicale du rachis : un élément indispensable au succès thérapeutique ? (webinaire en rediffusion)  | 1                         | 14                     |
| Les rayons X du genou : un trésor caché d'information pour orienter vos interventions en physiothérapie (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 20                     |
| Épicondylite et épitrochléite réfractaires : mise à jour sur la place de l'imagerie médicale, du traitement biologique (PRP) et de la chirurgie (webinaire en rediffusion) | 1                         | 46                     |
| La PSP : un trouble moteur atypique à découvrir pour mieux intervenir (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 40                     |
| Peut-on oublier complètement la présence d'une prothèse totale dans son genou ? (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 44                     |
| Reconnaître la personne âgée fragile en physiothérapie et en assurer le suivi (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 54                     |
| <i>First, do no harm. When traditional physiotherapy may cause more harm than good.</i> (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 26                     |
| Initiation à la physiothérapie pour les cyclistes (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 47                     |
| Démystifier le <i>locked-in syndrome</i> (webinaire en rediffusion)  | 1                         | 9                      |

| ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE   | DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC) | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|---|---------------------------|------------------------|
| <b>POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (SUITE)</b>   |                           |                        |
| L'imagerie médicale du bassin et des hanches : pour rester hip en physiothérapie! (webinaire en rediffusion)  | 1                         | 19                     |
| Nouvelles techniques et technologies en remplacement articulaire de la hanche (webinaire en rediffusion)  | 1                         | 48                     |
| La physiothérapie pour les douleurs vulvo-vaginales : est-ce efficace? (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 13                     |
| <i>Fibromyalgia 2017 update: pertinence in physiotherapy</i> (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 23                     |
| Manipulations vertébrales : croyances ou science? (webinaire en rediffusion)  | 1                         | 9                      |
| Nouveau regard sur la stabilisation lombaire : mieux comprendre la science derrière la prescription d'exercices (webinaire en rediffusion)              | 1                         | 76                     |
| Mise à jour sur le diagnostic des démences et considérations pratiques pour les professionnels de la physiothérapie (webinaire en rediffusion)          | 1                         | 55                     |
| Au cœur de l'assistance circulatoire mécanique : introduction au Heartmate II et à la prise en charge en physiothérapie (webinaire en rediffusion)      | 1                         | 7                      |
| L'imagerie médicale de la ceinture scapulaire et de l'articulation gléno-humérale : pour mieux épauler la pratique clinique! (webinaire en rediffusion) | 1                         | 28                     |
| Le pied diabétique : ce qu'il faut savoir et faire en physiothérapie (webinaire en rediffusion)   | 1                         | 31                     |
| La polyneuromyopathie des soins intensifs : un nom complexe, une pathologie qui l'est tout autant (webinaire en rediffusion)                            | 1                         | 22                     |
| <b>POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT</b>   |                           |                        |
| Articulation temporo-mandibulaire : formation de base en évaluation et traitement de l'ATM en physiothérapie  | 14                        | 48                     |
| Articulation temporo-mandibulaire et désordres cranio-oraux-faciaux : approches en physiothérapie   | 17                        | 24                     |
| Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée<br>Partie 1 : connaissances de base et évaluation  | 13                        | 20                     |
| Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée<br>Partie 2 : connaissances avancées, analyse et traitement                                      | 13                        | 16                     |
| Le diagnostic émis par le physiothérapeute  | 3                         | 25                     |
| Évaluation et traitement en physiothérapie des principaux types de céphalées  | 19,5                      | 42                     |
| Manipulations périphériques : journée de révision   | 7                         | 33                     |
| Manipulations vertébrales cervicales et dorsales supérieures : journée de révision  | 7                         | 10                     |
| Manipulations vertébrales lombaires et du bassin : journée de révision  | 7                         | 10                     |
| Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : cours de base   | 102                       | 94                     |
| Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches :<br>punctures avancées et révision   | 15                        | 15                     |

| ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE  | DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC) | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|--|---------------------------|------------------------|
| <b>POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT (SUITE)</b>  |                           |                        |
| Prescription d'exercices   | 21                        | 24                     |
| Rééducation vestibulaire en physiothérapie   | 20                        | 304                    |
| Rééducation vestibulaire en physiothérapie<br>Partie 1 : raisonnement clinique   | 10                        | 20                     |
| Rééducation vestibulaire en physiothérapie : raisonnement clinique   | 15                        | 49                     |
| Rééducation vestibulaire en physiothérapie : formation avancée<br>sur les vertiges et étourdissements positionnels                             | 20                        | 62                     |
| Soins de plaies : intégration clinique de l'évaluation, de la prévention<br>et des traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute | 20                        | 10                     |
| La traversée cervico-thoraco-brachiale : évaluer et analyser ses déséquilibres<br>pour élaborer et offrir une approche clinique optimale       | 13                        | 27                     |
| Utilisation des pessaires en rééducation périnéale et pelvienne en présence<br>de prolapsus génitaux   | 15                        | 12                     |
| <b>POUR THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SEULEMENT</b>   |                           |                        |
| Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices   | 14                        | 14                     |
| Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre  | 13                        | 40                     |
| La traversée cervico-thoraco-brachiale : comprendre ses déséquilibres<br>pour élaborer et offrir une approche clinique optimale                | 13                        | 29                     |
| Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention<br>du thérapeute en réadaptation physique                  | 20                        | 14                     |

## Courtage en connaissances

La recherche en physiothérapie joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la pratique clinique des professionnels. La DDSP appuie l'Ordre dans la réalisation de sa mission première de protection du public en facilitant l'appropriation des meilleures données scientifiques par ses membres.

### ACTIVITÉS DE COURTAGES EN CONNAISSANCES

En fin d'année 2019, l'Ordre a modifié l'organisation du courtage en connaissances, qui ne se rattache plus à un poste de courtier, mais se décline plutôt en activités de courtage placées sous l'égide de la DDSP.

Parmi les activités de courtage en connaissances, on note :

- Rechercher et inventorier des données probantes pertinentes liées à une problématique.
- Produire des documents de synthèse.
- Faciliter le développement des habiletés d'interprétation scientifiques en interne par de la formation.
- Gérer des projets de transfert de connaissances.
- Systématiser les processus de transmission du savoir.

## Évaluation de documents portant sur des recommandations cliniques

Cette année, la grille d'évaluation de la qualité méthodologique des guides de pratique clinique et des sites Web en santé, élaborée en 2018-2019, a permis d'analyser, en collaboration avec l'équipe de chargées de projet, une dizaine de documents comportant des recommandations cliniques. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche visant à vérifier l'applicabilité de la grille en vue de la rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques en matière de courtage en connaissances.

## Projet pilote d'accès à des journaux scientifiques

L'OPPQ s'est joint à un consortium constitué de onze ordres professionnels du domaine de la santé dans le cadre d'un projet pilote visant à offrir à ses membres un accès gratuit à plusieurs centaines de revues scientifiques éditées par Wolters Kluwer.

L'année financière a vu le déploiement de ce projet pilote. Entre le 4 mars et le 30 avril 2019, près de 1200 membres ont consulté les 160 journaux scientifiques offerts par Wolters Kluwer. Le projet a nécessité la mise à jour d'une page d'information sur le site de l'Ordre ainsi que la mise en œuvre d'un plan de communication.

La direction a produit un rapport synthèse compilant les statistiques de consultation des ressources bibliographiques accessibles pendant le projet. Elle a également émis des recommandations pour la promotion de l'utilisation des meilleures données scientifiques dans les milieux cliniques québécois en physiothérapie, soulignant notamment la valeur pour les membres des outils en accès libre et des formations ciblées.

## Page Web de ressources cliniques en rapport avec la COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la direction a procédé à l'évaluation de formations et de ressources cliniques destinées aux professionnels de la physiothérapie afin d'aider les membres à s'outiller au moyen d'information de qualité. Les ressources pertinentes pour les milieux de réadaptation québécois ont été présentées sur deux pages du site Web de l'Ordre, l'une consacrée aux soins aigus et l'autre, à la réadaptation des personnes ayant guéri de la COVID-19.

# Fonds de recherche clinique

## Mandat

- a Le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat principal de conseiller les instances de l'Ordre sur les décisions à prendre relativement au Fonds de recherche clinique, notamment en ce qui concerne les grandes orientations scientifiques et budgétaires.
- b Le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions, de procéder à l'étude des dossiers de candidature et de faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

La Direction du développement et du soutien professionnels a poursuivi cette année son rôle d'administration du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ. Elle a fait appel aux deux comités voués à la gestion, à l'orientation et à la distribution des sommes recueillies annuellement dans le Fonds de recherche clinique : le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

### MEMBRES DU COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE

- **M<sup>me</sup> Carole Fortin**, pht, coprésidente
- **M<sup>me</sup> Lisa Grilli**, pht, coprésidente
- **M<sup>me</sup> Isabelle Gagnon**, pht
- **M<sup>me</sup> Joanne Goldberg**, pht
- **M. Michel Tousignant**, pht
- **M. Sylvain Vigneux**, T.R.P. (jusqu'en avril 2020)
- **M<sup>me</sup> Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-ressource à l'OPPQ (depuis septembre 2019)
- **M. Bruno Trudel**, pht, chargé de projet et personne-ressource à l'OPPQ, puis directeur du développement et du soutien professionnels (jusqu'en janvier 2020)
- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels (depuis février 2020)

### MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS EN RECHERCHE CLINIQUE

- **M<sup>me</sup> Diana Zidarov**, pht, présidente
- **M<sup>me</sup> Andréanne Blanchette**, pht
- **M. Guillaume Desroches**, pht
- **M<sup>me</sup> Dahlia Kairy**, pht
- **M. Nicolas Dumont**, pht
- **M. Jean-Louis Larochelle**, pht
- **M<sup>me</sup> Marie-Hélène Milot**, pht
- **M. Bruno Trudel**, pht, chargé de projet et personne-ressource à l'OPPQ, puis directeur du développement et du soutien professionnels (jusqu'en janvier 2020)
- **M<sup>me</sup> Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-ressource à l'OPPQ (depuis septembre 2019)

## Activités

### COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a tenu trois réunions.

Travaux menés :

- Recommandation aux instances de l'OPPQ de maintenir les orientations actuelles pour le programme de bourses et subventions en recherche clinique (concours 2020).
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ.
- Discussions et recommandation concernant le changement de la date d'échéance du concours OPPQ et l'arrimage des dates des concours OPPQ et OPPQ-REPAR à partir du concours 2021.
- Suivi avec le REPAR : recommandation pour la création d'une troisième bourse OPPQ-REPAR et poursuite des discussions concernant la possibilité de mettre en place un projet intersectoriel.
- Réflexions et discussions avec l'Association québécoise de physiothérapie musculosquelettique avancée (AQPMA, anciennement AQPMO) concernant la possibilité d'offrir deux bourses ou subventions de 8 000 \$ pour financer des projets liés à la thérapie manuelle.
- Réflexions et discussions concernant le surplus du Fonds de recherche clinique et recommandation d'octroyer davantage de bourses et subventions.
- Réflexions et discussions quant à la possibilité de remplir les formulaires de demandes de bourses et subventions en ligne.
- Discussions et recommandations quant à l'échéance des obligations des récipiendaires.
- Renouvellement des mandats de tous les membres du comité pour l'exercice 2020-2022, à l'exception de M. Sylvain Vigneux, T.R.P.

### COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS EN RECHERCHE CLINIQUE

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a tenu deux réunions.

Travaux menés :

- Évaluation des candidatures reçues dans le cadre du concours de janvier 2019.
- Recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires de bourses et subventions du concours de janvier 2019.
- Révision et approbation des rapports finaux et des chroniques du Fonds de recherche clinique rédigés par les récipiendaires de bourses et subventions.
- Révision du processus de réception et de vérification des demandes.
- Révision des procédures d'évaluation des demandes de bourses et subventions.
- Révision et actualisation des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions de l'OPPQ.
- Approbation de la recommandation concernant le changement de la date d'échéance du concours OPPQ et l'arrimage des dates des concours OPPQ et OPPQ-REPAR à partir du concours 2021.
- Réflexions et discussions concernant l'évaluation des demandes de bourses ou subventions de l'AQPMA liées à la thérapie manuelle.
- Réflexions et discussions concernant le surplus du Fonds de recherche clinique.
- Réflexions et discussions concernant les obligations des récipiendaires.
- Renouvellement des mandats des membres du comité pour l'exercice 2020-2022.

## Récipiendaires de bourses et subventions du concours de l'OPPQ – janvier 2020

Le concours de l'OPPQ se terminant le 31 janvier 2020 a permis de sélectionner 11 récipiendaires de bourses et subventions du fonds de recherche clinique de l'OPPQ parmi les 15 demandes reçues au total. Les noms des récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux qui suivent.

### RÉSUMÉ DES DEMANDES REÇUES POUR LE CONCOURS 2020

| BOURSE OU SUBVENTION                                 | NOMBRE DE DEMANDES REÇUES | NOMBRE DE DEMANDES AYANT OBTENU LA NOTE DE PASSAGE | NOMBRE DE BOURSES OU SUBVENTIONS OCTROYÉES |
|--|---------------------------|--|--|
| Bourse de maîtrise                                   | 7                         | 6  | 5  |
| Bourse de doctorat                                   | 2                         | 2  | 2  |
| Subvention de projet de recherche en milieu clinique | 2                         | 1  | 1  |
| Subvention de stage – T.R.P.                         | 2                         | 1  | 1  |
| Subvention de stage – pht                            | 2                         | 1  | 1  |
| Bourse AQPMA   | 0                         | s.o.   | s.o.                                       |

### BOURSES DE DOCTORAT DE TYPE RECHERCHE

| RÉCIPIENDAIRES                 | TITRE DU PROJET  | MONTANT  |
|--------------------------------|--|----------|
| <b>Justine Benoît-Piau</b>     | Facteurs de risque de blessures : un premier pas vers le maintien au travail des danseurs  | 8 000 \$ |
| <b>Lissa Pacheco-Brousseau</b> | Remplacement du genou et de la hanche au Québec, en Ontario et en Saskatchewan : améliorer le processus du triage et de la décision partagée | 8 000 \$ |

### BOURSES DE MAÎTRISE DE TYPE RECHERCHE

| RÉCIPIENDAIRES                            | TITRE DU PROJET  | MONTANT  |
|---|--|----------|
| <b>Antoine Laramée</b>                    | Plausibilité des effets neurophysiologiques, biomécaniques et cliniques de la puncture avec aiguilles sèches sur le point gâchette du muscle infraépineux chez des personnes atteintes de douleur d'origine non traumatique à l'épaule | 8 000 \$ |
| <b>Annie Brochu</b>                       | Caractérisation des déficiences et limitations physiques des survivants de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) pédiatrique : une étude descriptive   | 8 000 \$ |
| <b>Mathieu Dallaire</b>                   | L'impact de la fragilité sur la fonctionnalité, le contrôle postural ainsi que sur le patron de marche et les risques de chutes chez les aînés atteints d'un trouble neuro-musculosquelettique   | 8 000 \$ |
| <b>Pierre-François Tremblay-Labrecque</b> | Caractérisation musculaire et fonctionnelle des patients ayant une maladie pulmonaire interstitielle   | 8 000 \$ |
| <b>Maryane Dubois</b>                     | Efficacité des interventions personnalisées en réadaptation sur la santé physique et la qualité de vie des patients atteints d'un cancer, pendant et après la chimiothérapie — étude de faisabilité                                    | 8 000 \$ |

## SUBVENTION À UN PROJET DE RECHERCHE EN MILIEU CLINIQUE

| RÉCIPIENDAIRE               | MILIEU D'ACCUEIL | TITRE DU PROJET  | MONTANT  |
|-----------------------------|------------------|--|----------|
| <b>Carine Roy-Guérrette</b> | CISSS Laval      | L'impact d'un débridement hâtif plutôt que tardif sur la guérison et la douleur lors d'une brûlure de deuxième degré : une étude randomisée prospective. | 8 000 \$ |

## SUBVENTION DE STAGE EN RECHERCHE CLINIQUE - T.R.P.

| RÉCIPIENDAIRE           | TITRE DU PROJET   | MONTANT  |
|-------------------------|---|----------|
| <b>Étienne Mongrain</b> | Influence de la fatigue motrice sur le processus de réadaptation à la suite d'une lésion neurologique | 8 000 \$ |

## SUBVENTION DE STAGE EN RECHERCHE CLINIQUE - PHT

| RÉCIPIENDAIRE           | TITRE DU PROJET  | MONTANT  |
|-------------------------|--|----------|
| <b>Isabelle Marcoux</b> | L'utilisation d'une plateforme de réalité virtuelle pour évaluer et améliorer la marche chez une clientèle pédiatrique variée : un projet pilote | 8 000 \$ |

## Subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR — concours février 2019 et février 2020

La rencontre d'évaluation des demandes pour les subventions OPPQ-REPAR du concours de février 2019 a eu lieu le 24 mai 2019. Les candidats suivants, recommandés par le comité d'évaluation OPPQ-REPAR, ont donc été approuvés par le CE de l'OPPQ en juin 2019.

| RÉCIPIENDAIRES                | TITRE DU PROJET  | MONTANT                             |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| <b>Valérie Martin-Lemoyne</b> | Chien de réadaptation en rééducation post-AVC : étude pilote d'une nouvelle pratique   | REPAR : 7 500 \$<br>OPPQ : 7 500 \$ |
| <b>Patrick Ippersiel</b>      | <i>Why do people with low back pain move differently?<br/>The influence of biopsychosocial variables in adults with chronic low back pain.</i> | REPAR : 7 500 \$<br>OPPQ : 7 500 \$ |

# Direction de l'inspection professionnelle

## Activités à l'inspection professionnelle

**M. Patrick Doiron-Cadrin**, directeur de l'inspection professionnelle (du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 janvier 2020)

**M<sup>me</sup> Manon Dufresne**, pht, directrice intérimaire de l'inspection professionnelle (à compter du 10 février 2020) et présidente du comité d'inspection professionnelle

### Mandat

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), en soutien et de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume sa responsabilité de surveillance de l'exercice de la profession des membres inscrits au tableau de l'Ordre. Au besoin, sur demande du CIP, elle coordonne et procède à des activités d'inspection portant sur la compétence.

La DIP améliore ses processus de façon continue. Au cours de l'exercice 2019-2020, plusieurs chantiers ont permis d'accroître la fluidité des activités d'inspection et de mieux les harmoniser :

- Mise en place le 12 mars 2020 d'un comité d'inspection professionnelle exécutif (CIP exécutif) afin d'accroître l'agilité et l'efficacité des processus d'évaluation de la compétence au sein de l'Ordre.
- Atelier d'amélioration continue pour réviser et standardiser les outils et le processus de signalement au CIP.
- Développement et implantation d'un tableau de bord du programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP).
- Développement et mise en œuvre d'un plan d'action entériné par le conseil d'administration visant l'actualisation et l'atteinte des cibles du programme annuel d'inspection professionnelle.
- Amorce d'une salle de pilotage et d'un agenda standardisé pour la DIP.
- Amorce d'un projet pilote de consolidation du travail d'équipe à la DIP.
- Projet de recherche portant sur la mesure de la fidélité interjuges de l'outil d'évaluation du profil de pratique (EPP), en collaboration avec l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

# Comité d'inspection professionnelle

## MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

- **M<sup>me</sup> Manon Dufresne**, pht, présidente
- **M<sup>me</sup> Carolle Lavallée**, pht, présidente suppléante
- **M<sup>me</sup> Jacinthe Fillion**, T.R.P. (jusqu'au 12 juin 2019)
- **M<sup>me</sup> Anne-Marie Gauthier**, T.R.P. (jusqu'au 12 juin 2019)
- **M<sup>me</sup> Johanne Théberge**, T.R.P. (depuis le 11 septembre 2019)
- **M<sup>me</sup> Geneviève Boilard**, T.R.P. (depuis le 11 septembre 2019)
- **M<sup>me</sup> Pamela Tessier**, T.R.P.
- **M<sup>me</sup> Stéphanie Chaffey**, pht
- **M<sup>me</sup> Anne Hatzoglou**, pht
- **M<sup>me</sup> Caroline Lemaire**, pht
- **M. Stéphane Brassard**, pht

## SECRÉTAIRES DU CIP

- **M<sup>me</sup> Justine Couturier-Desrochers**, T.R.P., secrétaire
- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, secrétaire suppléant (jusqu'au 13 février 2020)
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P, secrétaire suppléant (à compter du 14 février 2020)

## MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EXÉCUTIF (CIP EXÉCUTIF)

- **M<sup>me</sup> Manon Dufresne**, pht, présidente
- **M<sup>me</sup> Carolle Lavallée**, pht, présidente suppléante
- **M<sup>me</sup> Johanne Théberge**, T.R.P.

## SECRÉTAIRE DU CIP EXÉCUTIF

- **M<sup>me</sup> Justine Couturier-Desrochers**, T.R.P., secrétaire

## Activités du CIP et du CIP exécutif

Le CIP s'est réuni à 12 reprises au cours de l'année financière 2019-2020. De plus, il a siégé en division à 10 reprises. Une rencontre extraordinaire du CIP a également eu lieu.

## Activités d'inspection professionnelle

### ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

La surveillance générale a comme objectif d'encourager et de soutenir une pratique sécuritaire de qualité auprès du public, laquelle respecte la réglementation en vigueur à l'OPPQ.

La sélection a été proportionnelle à la répartition des deux catégories de membres, physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, selon les critères suivants :

- sélection chronologique et séquentielle, selon la date de la dernière inspection ;
- sélection des membres dont le permis d'exercice a été délivré il y a deux ans.

Pour les membres soumis à une inspection, l'exercice de surveillance générale a consisté à remplir le *Questionnaire sur le profil de pratique*, à fournir un dossier client (pour les membres cliniciens) ainsi qu'à mettre à jour leur *Portfolio de développement des compétences* conformément aux exigences de la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC).

Toutes les évaluations des membres réalisées par les inspecteurs de l'OPPQ ont été présentées au CIP.

### SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ÉMISES AUX MEMBRES SUIVANT LE PROCESSUS DE SURVEILLANCE

|                    |  |
|--------------------|--|
| TENUE DES DOSSIERS | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Inscrire une note de consentement du client au plan de traitement proposé.</li> <li>■ Inscrire le numéro de permis à un endroit au moins dans le dossier.</li> <li>■ Inscrire à un endroit au moins dans le dossier le nom du professionnel en caractères lisibles.</li> <li>■ Inscrire le titre professionnel à la suite de la signature ainsi que sur les reçus d'honoraires.</li> <li>■ Documenter les services rendus, incluant les recommandations données au client.</li> </ul> |
| MILIEU CLINIQUE    | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Afficher une copie à jour des règlements de l'Ordre, notamment le <i>Code de déontologie</i>, en y indiquant les coordonnées de l'Ordre.</li> <li>■ Maintenir à jour le registre d'entretien des appareils d'électrothérapie.</li> <li>■ S'assurer de la conservation et de l'élimination des produits et des substances utilisés dans l'exercice de la physiothérapie.</li> </ul>  |
| FORMATION CONTINUE | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Se conformer au nombre d'heures de formation continue pour répondre aux exigences de la PACC.</li> </ul>  |

### ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE

Lorsqu'est soulevé un doute sur la compétence d'un membre au cours du processus de surveillance, le CIP peut déterminer le moyen qu'il juge le plus approprié pour évaluer la pratique ou la compétence du membre concerné.

Pour l'ensemble des 136 membres qui ont fait l'objet d'une évaluation de la compétence, sur décision du CIP, les activités réalisées en 2019-2020 se déclinent comme suit :

- 11 demandes de dossiers supplémentaires ;
- 40 convocations téléphoniques avec un inspecteur ;
- 37 relances de dossier ;

- 14 convocations avec un inspecteur au siège social;
- 9 visites d'évaluation générale (VEG);
- 21 visites d'inspection particulière avec observations (VIPO);
- 4 demandes de plan de remédiation.

Au terme de l'inspection portant sur chacun de ces membres, un rapport a été transmis au CIP pour étude.

### RECOMMANDATIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019-2020, le CIP a soumis cinq recommandations au comité exécutif (CE), soit d'imposer :

- des cours et un mentorat sans limitation d'exercice à un membre;
- des cours, des lectures et un mentorat sans limitation d'exercice à un autre membre;
- un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice à un membre;
- des cours, un stage et une suspension du droit d'exercer à un membre;
- des cours, des stages, une limitation d'exercice et une suspension du droit d'exercer à un membre.

Aucune demande de limitation volontaire de l'exercice par les membres n'a été acheminée au CE à la suite d'une évaluation de la compétence.

### SIGNALEMENTS

À la suite du processus de surveillance, le CIP a effectué 13 signalements auprès du Bureau du syndic. Les infractions aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre concernaient huit physiothérapeutes et cinq thérapeutes en réadaptation physique.

Le CIP a reçu et traité neuf signalements provenant du syndic qui se rapportaient à la compétence.

## Reddition de comptes du programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2019-2020

Le PAIP 2019-2020 visait l'inspection de 1 300 membres pht et T.R.P., soit environ 15 % des membres inscrits au Tableau de l'Ordre.

Au 31 mars 2020, sur un total de 1 525 activités d'inspection, 1 389 ont été réalisées dans le cadre de la surveillance générale, ce qui représente une part de 16,03 % des membres. La cible du PAIP 2019-2020 de 15 % a donc été dépassée.

### TABLEAU DE LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION DU PAIP 2019-2020 (SURVEILLANCE GÉNÉRALE ET COMPÉTENCE)

| ANNÉE<br>DU PAIP | ACTIVITÉS<br>D'INSPECTION<br>RÉALISÉES AU TOTAL | ÉVALUATIONS DE LA<br>COMPÉTENCE | RATIO<br>COMPÉTENCE/<br>TOTAL<br>[%] | SURVEILLANCE<br>GÉNÉRALE | RATIO<br>SURVEILLANCE/<br>TOTAL<br>[%] |
|------------------|---|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|--|
| 2019-2020        | 1 525   | 136                             | 8,92 %                               | 1 389                    | 91,08 %                                |

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2019-2020

|   |  |        |
|---|--|--------|
|   | Questionnaires transmis aux membres  | 1 300  |
| Surveillance générale   | Questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle                                      | 1 389* |
|   | Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire | 1 389* |
| Évaluation de la compétence   | Membres ayant fait l'objet d'une évaluation de la compétence (relance, convocation, visite, etc.)    | 136    |
|   | Rapports dressés   | 136    |
| Recommandations du CIP au CA sur la formation complémentaire à exiger de certains membres | Des cours et un mentorat sans limitation d'exercice  | 1      |
|   | Des cours, des lectures et un mentorat sans limitation d'exercice                                    | 1      |
|   | Un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice à un membre                             | 1      |
|   | Des cours, un stage et une suspension du droit d'exercer   | 1      |
|   | Des cours, des stages, une limitation d'exercice et une suspension du droit d'exercer                | 1      |
| Décisions du CA   | Approbation complète des recommandations du CIP  | 2      |
|   | Approbation partielle des recommandations du CIP   | 1      |
|   | Décisions à venir en date du 31 mars 2020  | 2      |
|   | Approbation des demandes de limitation volontaire  | 0      |
| Ententes volontaires  | Demande de limitation volontaire par le membre   | 0      |
| Nombre de membres ayant fait l'objet d'un signalement au syndic                           | Signalements au syndic en provenance du CIP  | 13     |

\* Si 1 300 questionnaires ont été transmis aux membres en 2019-2020, le nombre de 1 389 questionnaires traités en CIP s'explique du fait que certains dossiers proviennent d'envois réalisés lors de l'exercice financier 2018-2019.

# Direction des services administratifs

## Rapport de la direction

**M<sup>me</sup> Dominique Serre,**  
directrice des services administratifs

### Mandat

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration (CA).

### RESSOURCES HUMAINES

Cette direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du CA. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de sa responsabilité.

Au cours de la dernière année financière, elle a collaboré à la rédaction et à la révision de politiques.

### RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

La Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Elle soumet à la Direction générale, au comité des finances et d'audit et aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toute question d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond aux requêtes relatives aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Au cours de la dernière année financière, cette direction a collaboré à la rédaction de politiques, incluant la *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses* et sur *l'utilisation des cartes de crédit* et la *Politique de gestion des placements et du fonds de réserve*.

### RESSOURCES INFORMATIQUES

En collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, cette direction est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

Elle voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

Au cours de l'exercice 2019-2020, les travaux se sont poursuivis sur Connexence afin d'améliorer, d'adapter ou de développer les modules des différentes directions.

La firme GTI Canada inc. a également été mandatée pour effectuer un audit portant sur la sécurité informatique et sur la protection des données au sein de l'Ordre. L'analyse et les recommandations issues de cet audit ont été présentées au CA.

## RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités comptables liées au renouvellement et à la réinscription au Tableau des membres.



# Autres comités

## Conseil de discipline

### Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

### MEMBRES

#### PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS

- M<sup>e</sup> Lyne Lavergne
- M<sup>e</sup> Daniel Y. Lord
- M<sup>e</sup> Georges Ledoux
- M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré
- M<sup>e</sup> Julie Charbonneau
- M<sup>e</sup> Lydia Milazzo
- M<sup>e</sup> Myriam Giroux-Del Zotto
- M<sup>e</sup> Pierre Sicotte
- M<sup>e</sup> Isabelle Dubuc
- M<sup>e</sup> Nathalie Lelièvre
- M<sup>e</sup> Maurice Cloutier

#### PHYSIOTHÉRAPEUTES

- M<sup>me</sup> Sonia Bureau
- M. Daniel Racine
- M<sup>me</sup> Hélène Riverin
- M<sup>me</sup> Anaïs Goulet-Robitaille
- M<sup>me</sup> Lyne Hébert
- M<sup>me</sup> Anne-Marie Breton
- M<sup>me</sup> Danny-Ève Martin
- M<sup>me</sup> Claudia Maltais
- M<sup>me</sup> Marie Saulnier
- M<sup>me</sup> Marjolaine Boulay
- M. Mario Regnière

#### THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

- M<sup>me</sup> Johanne Rose
- M<sup>me</sup> Martine Desbiens
- M<sup>me</sup> Nadia Dugas
- M<sup>me</sup> Catherine Provost
- M. Martin Poirier

#### SECRÉTAIRES

- M<sup>e</sup> Daphné Thériault de Carufel, secrétaire
- M<sup>me</sup> Julie Dubuc, secrétaire adjointe

## Activités

Au cours de l'exercice 2019-2020, 21 nouvelles plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic, dont 5 par la syndique et 16 par les syndics adjoints.

Le conseil de discipline a tenu 26 journées d'audience au cours de l'année financière 2019-2020 dans 30 dossiers disciplinaires.

| NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES  | NOMBRE |
|--|--------|
| Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession  | 2      |
| Comportement nuisant à la bonne réputation de la profession et à son aptitude à servir le public             | 2      |
| Manque d'intégrité   | 4      |
| Multiplication des actes professionnels  | 1      |
| Infraction relative aux conditions et restrictions liées à son permis d'exercice                             | 8      |
| Défaut d'exercer la profession selon les normes reconnues par la science et la pratique de la physiothérapie | 2      |
| Infraction relative à la qualité de ses services professionnels  | 1      |
| Défaut de s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son client                               | 1      |
| Infraction relative au secret professionnel  | 1      |
| Infraction relative à la publicité   | 1      |
| Infraction relative à la tenue de dossiers   | 13     |
| Infraction relative à l'exercice en société  | 11     |

| DÉCISIONS RENDUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020   | NOMBRE |
|--|--------|
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 20     |
| Décision sur sanction                                | 1      |
| Décision rectifiée sur culpabilité et sanction       | 1      |
| Décision sur demande en retrait de la plainte        | 11     |

Parmi ces décisions, 29 ont été rendues par le conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

| SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE | NOMBRE |
|---|--------|
| Amende  | 16     |
| Réprimande                                      | 2      |
| Réprimande et amende                            | 1      |
| Radiation et réprimande                         | 1      |
| Amende et radiation                             | 1      |

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions du Québec.

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars 2019 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2019-2020. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

# Comité de révision des plaintes

## Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

## MEMBRES DU COMITÉ

- **M. André Caron**, pht
- **M. Marc Francoeur**, pht
- **M. Sébastien Dufresne**, pht

## REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

- **M<sup>e</sup> Daniel Gervais**
- **M. Yves Godbout**

## SECRÉTAIRE

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

## SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

- **M<sup>e</sup> Daphné Thériault de Carufel**, coordonnatrice des services juridiques

## Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2019-2020, trois demandes d'avis ont été acheminées au comité de révision.

Ces demandes ont toutes fait l'objet d'un avis du comité de révision dans le délai prescrit de 90 jours.

Le comité s'est réuni à deux reprises pour étudier les dossiers et entendre les demandeurs d'enquête et le Bureau du syndic.

Parmi les trois avis donnés par le comité de révision :

- Un avis a conclu qu'il n'y avait pas lieu pour le syndic de porter plainte contre le professionnel concerné.
- Deux avis ont conclu qu'il y avait lieu de porter plainte contre le professionnel concerné et ont suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc*.

# Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

## Mandat

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, de considérer les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement qui mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis et de donner son avis sur la qualité d'une formation.

## MEMBRES DU COMITÉ

### DIVISION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

#### Nommés par le conseil d'administration

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'OPPQ et de ce comité
- **M. Joseph-Omer Dyer**, pht

#### Nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- **M. Richard Debigaré**, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université Laval
- **M<sup>me</sup> Sylvie Nadeau**, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université de Montréal

#### Nommées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

- **M<sup>me</sup> Maryse Champagne**
- **M<sup>me</sup> Catherine Bouchard**, membre suppléante (à compter du 2 octobre 2019)

### DIVISION DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

#### Nommées par le conseil d'administration

- **M<sup>me</sup> Lucie Dubreucq**, T.R.P.
- **M. Anthony Labonté**, T.R.P. (à compter du 23 août 2019)

#### Nommés par la Fédération des cégeps

- **M. Éric Gagné**, directeur des études, Cégep de Sherbrooke
- **M. Christian Tremblay**, directeur des études, Cégep de Chicoutimi

#### Nommée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

- **M<sup>me</sup> Stéphanie Charest**
- **M<sup>me</sup> Catherine Bouchard**, membre suppléante (à compter du 2 octobre 2019)

## SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Sophie Dumont**, adjointe au bureau du secrétariat et procès-verbaliste de l'Ordre

## Activité

En 2019-2020, le comité a tenu une seule réunion. Une deuxième réunion, initialement fixée au 13 mars 2020, a dû être annulée en raison de la pandémie de COVID-19 et reportée au 1<sup>er</sup> juin 2020. Lors de la tenue de ces réunions, les membres ont formulé les avis suivants :

- Poursuivre les démarches visant à faire reconnaître par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) les soins offerts par les stagiaires en physiothérapie.
- Se renseigner auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) afin de savoir pourquoi les étudiants des programmes de techniques de physiothérapie et de maîtrise en physiothérapie ne sont pas admissibles au programme de bourses de soutien à l'intention des stagiaires. Une recommandation a été formulée au conseil d'administration pour que le MÉES soit interpellé sur le sujet.



# Renseignements généraux

## Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

À la fin de la période, **8 572** membres étaient inscrits au Tableau, dont **5 758** physiothérapeutes et **2 814** thérapeutes en réadaptation physique. Cela incluait **531** premières inscriptions (**280 pht et 251 T.R.P.**) en cours d'année financière.

### NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

| NUMÉRO DE LA RÉGION | RÉGION                        | NOMBRE TOTAL DE MEMBRES | NOMBRE DE PHT | NOMBRE DE T.R.P. |
|---------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------------------|
| 01                  | Bas-Saint-Laurent             | 213                     | 119           | 94               |
| 02                  | Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 396                     | 206           | 190              |
| 03                  | Capitale-Nationale            | 976                     | 754           | 222              |
| 04                  | Mauricie                      | 308                     | 177           | 131              |
| 05                  | Estrie                        | 436                     | 269           | 167              |
| 06                  | Montréal                      | 2 208                   | 1 682         | 526              |
| 07                  | Outaouais                     | 284                     | 240           | 44               |
| 08                  | Abitibi-Témiscamingue         | 132                     | 64            | 68               |
| 09                  | Côte-Nord                     | 72                      | 39            | 33               |
| 10                  | Nord-du-Québec                | 43                      | 20            | 23               |
| 11                  | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 99                      | 60            | 39               |
| 12                  | Chaudière-Appalaches          | 414                     | 244           | 170              |
| 13                  | Laval                         | 388                     | 248           | 140              |
| 14                  | Lanaudière                    | 419                     | 222           | 197              |
| 15                  | Laurentides                   | 576                     | 359           | 217              |
| 16                  | Montérégie                    | 1 338                   | 887           | 451              |
| 17                  | Centre-du-Québec              | 190                     | 94            | 96               |
| 99                  | Hors Québec                   | 80                      | 74            | 6                |

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE GENRE

Hommes : 1 742 (1 397 pht, 345 T.R.P.)  
Femmes : 6 830 (4 361 pht, 2 469 T.R.P.)

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Un permis temporaire : 32 pht et 2 T.R.P.  
Un permis restrictif : aucun  
Un permis restrictif temporaire : 2 pht

## AUTORISATIONS SPÉCIALES

Pendant cette période, 28 autorisations ont été accordées.

## INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Avec limitation(s) du droit d'exercer des activités professionnelles : 5  
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 2  
Avec suspension et limitations du droit d'exercer des activités professionnelles : 1

## RADIATIONS DU TABLEAU, PAR MOTIF

Non-paiement de la cotisation : 122  
Retrait volontaire : 201  
Radiation pour non-respect des exigences de l'Office québécois de la langue française : 1  
Décès : 2  
Radiation disciplinaire : 2

## SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS

Aucun permis n'a été suspendu ou révoqué.

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES

| CLASSE DE MEMBRES                                      | NOMBRE DE MEMBRES | MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE* |
|--|-------------------|------------------------------------|
| Membre régulier physiothérapeute                       | 5 640             | 542,50 \$                          |
| Membre régulier thérapeute en réadaptation physique    | 2 791             | 523,50 \$                          |
| Membre retraité physiothérapeute                       | 83                | 66,50 \$                           |
| Membre retraité thérapeute en réadaptation physique    | 20                | 47,50 \$                           |
| Membre physiothérapeute hors Québec                    | 35                | 271,25 \$                          |
| Membre thérapeute en réadaptation physique hors Québec | 3                 | 261,75 \$                          |

\* Payable en un versement le 1<sup>er</sup> avril 2019 ou en trois versements mensuels consécutifs (1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin 2019)

# Déclaration d'exercice en société

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

| CLASSE DE MEMBRES                          | NOMBRE DE MEMBRES | MOYEN DE GARANTIE              | MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE POUR LA SOCIÉTÉ |                               |
|--|-------------------|--------------------------------|--|-------------------------------|
|  |                   |                                | PAR SINISTRE                                 | POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES |
| Membre physiothérapeute                    | 528               | Contrat d'assurance collective | 3 000 000 \$                                 | 3 000 000 \$                  |
| Membre thérapeute en réadaptation physique | 37                | Contrat d'assurance collective | 3 000 000 \$                                 | 3 000 000 \$                  |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>565</b>        |                                |  |                               |

# Garantie de responsabilité professionnelle

## ACTIVITÉ RELATIVE À L'OBLIGATION DE GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

| CLASSE DE MEMBRES                                   | NOMBRE DE MEMBRES | MOYEN DE GARANTIE              | MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE |                               |
|---|-------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
|   |                   |                                | PAR SINISTRE                 | POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES |
| Membre régulier physiothérapeute                    | 5 640             | Contrat d'assurance collective | 3 000 000 \$                 | 3 000 000 \$                  |
| Membre retraité physiothérapeute                    | 83                | Contrat d'assurance collective | 3 000 000 \$                 | 3 000 000 \$                  |
| Physiothérapeute hors Québec                        | 35                | Exemption                      | 0 \$                         | 0 \$                          |
| <b>TOTAL PHT</b>                                    | <b>5 758</b>      |                                |                              |                               |
| Membre régulier thérapeute en réadaptation physique | 2 791             | Contrat d'assurance collective | 3 000 000 \$                 | 3 000 000 \$                  |
| Membre retraité thérapeute en réadaptation physique | 20                | Contrat d'assurance collective | 3 000 000 \$                 | 3 000 000 \$                  |
| T.R.P. hors Québec                                  | 3                 | Exemption                      | 0 \$                         | 0 \$                          |
| <b>TOTAL T.R.P.</b>                                 | <b>2 814</b>      |                                |                              |                               |
| <b>TOTAL GLOBAL</b>                                 | <b>8 572</b>      |                                |                              |                               |

## RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

|   | NOMBRE |
|---|--------|
| Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité et transmises à l'Ordre au cours de l'exercice | 5      |
| Membres concernés par ces réclamations  | 5      |

# Délivrance d'attestations (UASD et manipulations vertébrales et articulaires)

## UTILISATION DES AIGUILLES SOUS LE DERME POUR ATTÉNUER L'INFLAMMATION EN COMPLÉMENT DE L'UTILISATION D'AUTRES MOYENS

*Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens stipule qu'un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre. Au cours de la période 2019-2020, les formations de l'Ordre ont permis à **65** physiothérapeutes additionnels d'obtenir cette attestation, élevant ainsi à **427** le nombre de physiothérapeutes détenant cette attestation et pouvant ainsi pratiquer cette modalité de traitement au Québec.*

## MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES

*Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires stipule qu'un physiothérapeute souhaitant procéder à ces manipulations doit détenir une attestation de formation délivrée par l'Ordre à cette fin.*

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a délivré **245** attestations, soit **176** attestations pour procéder à des manipulations articulaires et **69** attestations pour procéder à des manipulations articulaires et vertébrales. Ainsi, **829** physiothérapeutes sont autorisés à pratiquer des manipulations articulaires et **476** physiothérapeutes, à pratiquer des manipulations vertébrales et articulaires.

## SUSPENSIONS DES ATTESTATIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Le Règlement stipule que les membres sont tenus de consacrer sept heures de formation continue portant sur les manipulations par période de référence de trois ans, soit entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2019.

Lors du renouvellement de l'inscription, une centaine de membres ont mentionné ne pas avoir effectué leurs heures de formation obligatoires ou ont signifié ne plus vouloir maintenir leur attestation. L'Ordre a procédé à **184** suspensions d'attestation pour procéder à des manipulations articulaires et **4** suspensions d'attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires. L'Ordre a accordé **2** reprises d'attestation pour procéder à des manipulations articulaires à des physiothérapeutes qui ont démontré avoir rempli leurs obligations en matière de formation continue.

## Comité consultatif sur les manipulations

Le comité consultatif sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

## Comité de révision

Le comité de révision sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

# Personnel de l'OPPQ

## PRÉSIDENTE

- **M. Denis Pelletier**, pht  
Président

## DIRECTION GÉNÉRALE ET SÉCRÉTARIAT

- **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**, avocate  
Directrice générale et secrétaire
- **M<sup>me</sup> Sophie Dumont**  
Adjointe au secrétariat général  
et procès-verbaliste
- **M<sup>me</sup> Caroline Forant**  
Adjointe à la présidence  
et à la direction générale

## ADMISSION

- **M. Uriel Pierre**, pht  
Secrétaire adjoint à l'admission
- **M<sup>me</sup> Julie Desrosiers**  
Adjointe à l'admission  
(jusqu'au 13 mai 2019)
- **M<sup>me</sup> Reine Monka**  
Adjointe à l'admission  
(à compter du 14 mai 2019)

## SERVICES JURIDIQUES

- **M<sup>e</sup> Daphné Thériault de Carufel**,  
avocate  
Coordonnatrice des Services juridiques  
et secrétaire du conseil de discipline
- **M<sup>me</sup> Julie Dubuc**  
Adjointe aux Services juridiques  
et secrétaire adjointe du conseil de discipline
- **M<sup>me</sup> Pamela Tessier**, T.R.P.  
Agente de recherche en exercice illégal  
(du 19 juin au 4 décembre 2019)

## COMMUNICATIONS

- **M<sup>me</sup> Sandra Chabanel**  
Coordonnatrice aux communications
- **M<sup>me</sup> Pascale Rose Licinio**  
Conseillère en communication  
(à compter du 13 mai 2019)
- **M<sup>me</sup> Helene Brosseau**  
Réceptionniste-secrétaire  
(jusqu'au 17 mai 2019)
- **M<sup>me</sup> Julie Desrosiers**  
Adjointe aux communications et au service  
à la clientèle (à compter du 14 mai 2019)

## BUREAU DU SYNDIC

- **M<sup>me</sup> Judith Brillant**, T.R.P.  
Syndique adjointe (jusqu'au 3 janvier 2020)  
Syndique (à compter du 6 janvier 2020)
- **M<sup>me</sup> Louise Gauthier**, pht  
Syndique (jusqu'au 3 janvier 2020)  
Syndique adjointe  
(à compter du 6 janvier 2020)
- **M<sup>me</sup> Geneviève Angers**, T.R.P.  
Syndique adjointe
- **M. Jean-Philippe Boivin**, pht  
Syndic adjoint
- **M<sup>me</sup> Diane Breton**, pht  
Syndique adjointe
- **M<sup>me</sup> Catherine Liu-Castanet**, pht  
Syndique adjointe  
(à compter du 17 février 2020)
- **M. Régis Paillé**, T.R.P.  
Syndic adjoint
- **M<sup>me</sup> Lise Tremblay**  
Adjointe



### DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNELS

- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht  
Directeur du développement et du soutien professionnels et courtier en connaissances (à compter du 3 février 2020)
- **M. Bruno Trudel**, pht  
Chargé de projets (jusqu'au 16 juin 2019)  
Directeur du développement et du soutien professionnels (du 17 juin 2019 au 24 janvier 2020)
- **M<sup>me</sup> Mélanie Benoit**, T.R.P.  
Chargée de projets
- **M<sup>me</sup> Stéphanie Grégoire**, pht  
Chargée de projets (à compter du 23 septembre 2019)
- **M<sup>me</sup> Sylvie Bérard**  
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels
- **M<sup>me</sup> Rosane Bigras**  
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht  
Directeur de l'inspection professionnelle et courtier en connaissances (jusqu'au 2 février 2020)
- **M<sup>me</sup> Manon Dufresne**, pht  
Directrice par intérim de l'inspection professionnelle (à compter du 11 février 2020)
- **M<sup>me</sup> Justine Couturier-Des Rochers**, T.R.P.  
Coordonnatrice à l'inspection

- **M<sup>me</sup> Yolanda Baggio**, pht  
Inspectrice
- **M<sup>me</sup> Véronique Boucher**, pht  
Inspectrice (à compter du 7 mai 2019)
- **M<sup>me</sup> Sylvie Coulombe**, pht  
Inspectrice (à compter du 21 octobre 2019)
- **M<sup>me</sup> Marie-Josée Gagnon**, pht  
Inspectrice
- **M<sup>me</sup> Isabelle Lapierre**, pht  
Inspectrice
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P.  
Inspecteur (à compter du 23 avril 2019)
- **M. Uriel Pierre**, pht  
Inspecteur
- **M<sup>me</sup> Hélène Simard**, T.R.P.  
Inspectrice
- **M. Bruno Trudel**, pht  
Inspecteur (jusqu'au 16 juin 2019)
- **M<sup>me</sup> Karine Éthier**  
Adjointe

### SERVICES ADMINISTRATIFS

- **M<sup>me</sup> Dominique Serre**  
Directrice des Services administratifs
- **M<sup>me</sup> Lyne L'Archevêque**  
Adjointe administrative

# États financiers

31 MARS 2020

---

|    |   |
|----|---|
| 74 | <b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>  |
| 76 | <b>États financiers</b>   |
| 76 | RÉSULTATS   |
| 77 | BILAN   |
| 78 | ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  |
| 79 | FLUX DE TRÉSORERIE  |
| 80 | NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS   |
| 85 | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  |
| 86 | <b><i>Annexe requise en vertu du Règlement<br/>sur le rapport annuel d'un ordre professionnel</i></b> |

---

# Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de  
**L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Montréal, le 12 juin 2020

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

# Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|   | PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE |                    |                  |                                   |                     | 2020 TOTAL   | 2019 TOTAL   |
|---|--|--------------------|------------------|-----------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
|   | FONDS D'ADMINISTRATION                                     | FONDS DE RECHERCHE | FONDS DE RÉSERVE | FONDS DE STABILISATION DES PRIMES | FONDS DE PRÉVENTION |              |              |
| <b>PRODUITS</b>   |  |                    |                  |                                   |                     |              |              |
| Cotisations professionnelles                                | 4 306 219 \$   | – \$               | – \$             | – \$                              | – \$                | 4 306 219 \$ | 4 104 293 \$ |
| Contributions des membres                                   | –  | 132 930            | –                | –                                 | –                   | 132 930      | 124 855      |
| Revenus d'inscription                                       | 105 855  | –                  | –                | –                                 | –                   | 105 855      | 102 045      |
| Formation continue  | 904 975  | –                  | –                | –                                 | –                   | 904 975      | 978 373      |
| Attestation de manipulation                                 | 13 450   | –                  | –                | –                                 | –                   | 13 450       | 13 200       |
| Amendes   | 194 775  | –                  | –                | –                                 | –                   | 194 775      | 193 116      |
| Exercice en société   | 36 625   | –                  | –                | –                                 | –                   | 36 625       | 45 764       |
| Étude de dossiers   | 56 879   | –                  | –                | –                                 | –                   | 56 879       | 51 736       |
| Congrès et symposiums                                       | 241 252  | –                  | –                | –                                 | –                   | 241 252      | 79 433       |
| Intérêts  | 58 816   | 661                | –                | 1234                              | 128                 | 60 839       | 49 799       |
| Publicité   | 66 430   | –                  | –                | –                                 | –                   | 66 430       | 73 538       |
| Administration  | 56 730   | –                  | –                | –                                 | –                   | 56 730       | 29 967       |
| Location  | 60 635   | –                  | –                | –                                 | –                   | 60 635       | 59 318       |
| Ristournes  | 65 768   | –                  | –                | 81 971                            | –                   | 147 739      | 173 465      |
|   | 6 168 409  | 133 591            | –                | 83 205                            | 128                 | 6 385 333    | 6 078 902    |
| <b>CHARGES (ANNEXE A)</b>                                   |  |                    |                  |                                   |                     |              |              |
| Comité exécutif et conseil d'administration                 | 48 769   | –                  | –                | –                                 | –                   | 48 769       | 59 154       |
| Administration générale                                     | 1 708 704  | –                  | –                | –                                 | –                   | 1 708 704    | 1 700 470    |
| Bureau de la présidence                                     | 221 434  | –                  | –                | –                                 | –                   | 221 434      | 205 076      |
| Développement professionnel                                 | 913 378  | –                  | –                | –                                 | –                   | 913 378      | 1 113 256    |
| Congrès et symposiums                                       | 201 300  | –                  | –                | –                                 | –                   | 201 300      | 86 735       |
| Inspection professionnelle                                  | 752 016  | –                  | –                | –                                 | –                   | 752 016      | 534 305      |
| Secrétariat général   | 507 941  | –                  | –                | –                                 | –                   | 507 941      | 581 714      |
| Bureau du syndic  | 860 312  | –                  | –                | –                                 | –                   | 860 312      | 788 275      |
| Communications  | 347 685  | –                  | –                | –                                 | –                   | 347 685      | 315 568      |
| Fonds de recherche  | –  | 139 038            | –                | –                                 | –                   | 139 038      | 102 398      |
| Conseil de discipline                                       | 180 725  | –                  | –                | –                                 | –                   | 180 725      | 117 329      |
|   | 5 742 264  | 139 038            | –                | –                                 | –                   | 5 881 302    | 5 604 280    |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b> | 426 145 \$   | (5 447)\$          | – \$             | 83 205 \$                         | 128 \$              | 504 031 \$   | 474 622 \$   |

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Bilan

AU 31 MARS 2020

|   | FONDS D'ADMINISTRATION | FONDS DE RECHERCHE | FONDS DE RÉSERVE                  | PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE |           | 2020 TOTAL   | 2019 TOTAL   |
|---|------------------------|--------------------|-----------------------------------|--|-----------|--------------|--------------|
|   |                        |                    | FONDS DE STABILISATION DES PRIMES | FONDS DE PRÉVENTION  |           |              |              |
| <b>ACTIF</b>  |                        |                    |                                   |  |           |              |              |
| <b>ACTIF À COURT TERME</b>  |                        |                    |                                   |  |           |              |              |
| Encaisse  | 371 311 \$             | – \$               | – \$                              | – \$   | – \$      | 371 311 \$   | 346 033 \$   |
| Placements temporaires (note 3)   | 3 317 472              | –                  | –                                 | –  | –         | 3 317 472    | 4 180 348    |
| Débiteurs (note 4)  | 288 610                | –                  | –                                 | –  | –         | 288 610      | 306 216      |
| Ristournes à recevoir   | 71 537                 | –                  | –                                 | 81 971   | –         | 153 508      | 130 120      |
| Dépôts – La Capitale assurances générales inc.                                  | –                      | –                  | –                                 | –  | 16 862    | 16 862       | 18 135       |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)                   | 250 000                | –                  | –                                 | –  | –         | 250 000      | 250 000      |
| Frais payés d'avance  | 154 220                | –                  | –                                 | –  | –         | 154 220      | 154 612      |
| À recevoir du (dû au) fonds d'administration                                    | (1 073 086)            | 146 141            | 926 945                           | –  | –         | –            | –            |
| À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes                         | –                      | –                  | –                                 | (81 971)   | 81 971    | –            | –            |
|   | 3 380 064              | 146 141            | 926 945                           | –  | 98 833    | 4 551 983    | 5 385 464    |
| <b>DÉPÔTS – LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.</b>                           | –                      | –                  | –                                 | 150 000  | –         | 150 000      | 150 000      |
| <b>PLACEMENTS</b> (note 5)  | 750 000                | –                  | –                                 | –  | –         | 750 000      | 750 000      |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 6)                                     | 411 031                | –                  | –                                 | –  | –         | 411 031      | 424 500      |
| <b>ACTIFS INCORPORELS</b> (note 7)  | 131 135                | –                  | –                                 | –  | –         | 131 135      | 126 174      |
|   | 4 672 230 \$           | 146 141 \$         | 926 945 \$                        | 150 000 \$   | 98 833 \$ | 5 994 149 \$ | 6 836 138 \$ |
| <b>PASSIF</b>   |                        |                    |                                   |  |           |              |              |
| <b>PASSIF À COURT TERME</b>   |                        |                    |                                   |  |           |              |              |
| Créditeurs (note 8)   | 816 580                | 35 250             | –                                 | –  | –         | 851 830      | 1 015 696    |
| Dû à l'Office des professions du Québec (note 9)                                | 138 544                | –                  | –                                 | –  | –         | 138 544      | 175 392      |
| Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur (note 9) | 172 610                | –                  | –                                 | –  | –         | 172 610      | 214 206      |
| Cotisations et autres produits perçus d'avance                                  | 2 156 120              | 58 860             | –                                 | –  | –         | 2 214 980    | 3 319 567    |
|   | 3 283 854              | 94 110             | –                                 | –  | –         | 3 377 964    | 4 724 861    |
| <b>AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL</b>                                       | 170 357                | –                  | –                                 | –  | –         | 170 357      | 169 480      |
|   | 3 454 211              | 94 110             | –                                 | –  | –         | 3 548 321    | 4 894 341    |
| <b>ACTIF NET</b>  |                        |                    |                                   |  |           |              |              |
| <b>INVESTI EN IMMOBILISATIONS</b>   | 542 166                | –                  | –                                 | –  | –         | 542 166      | 550 674      |
| <b>NON AFFECTÉ</b>  | 675 853                | –                  | –                                 | –  | 98 833    | 774 686      | 556 700      |
| <b>AFFECTATIONS EXTERNES</b>  | –                      | 52 031             | –                                 | –  | –         | 52 031       | 57 478       |
| <b>AFFECTATIONS INTERNES</b>  | –                      | –                  | 926 945                           | 150 000  | –         | 1 076 945    | 776 945      |
|   | 1 218 019              | 52 031             | 926 945                           | 150 000  | 98 833    | 2 445 828    | 1 941 797    |
|   | 4 672 230 \$           | 146 141 \$         | 926 945 \$                        | 150 000 \$   | 98 833 \$ | 5 994 149 \$ | 6 836 138 \$ |

## Évolution de l'actif net

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|   | FONDS D'ADMINISTRATION     |                          | FONDS DE RECHERCHE | FONDS DE RÉSERVE | PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE |                     | 2020 TOTAL   | 2019 TOTAL   |
|---|----------------------------|--------------------------|--------------------|------------------|--|---------------------|--------------|--------------|
|   | INVESTI EN IMMOBILISATIONS | NON GREVÉ D'AFFECTATIONS |                    |                  | FONDS DE STABILISATION DES PRIMES                          | FONDS DE PRÉVENTION |              |              |
| <b>SOLDE DE FONDS AU DÉBUT</b>                        | 550 674 \$                 | 433 281 \$               | 57 478 \$          | 626 945 \$       | 150 000 \$   | 123 419 \$          | 1 941 797 \$ | 1 467 175 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges  | (106 515)                  | 532 660                  | (5 447)            | -                | 83 205   | 128                 | 504 031      | 474 622      |
| Investissement en immobilisations                     | 98 007                     | (98 007)                 | -                  | -                | -  | -                   | -            | -            |
| Virements interfonds et affectation interne (note 12) | -                          | (192 081)                | -                  | 300 000          | (83 205)   | (24 714)            | -            | -            |
| <b>SOLDE DE FONDS À LA FIN</b>                        | 542 166 \$                 | 675 853 \$               | 52 031 \$          | 926 945 \$       | 150 000 \$   | 98 833 \$           | 2 445 828 \$ | 1 941 797 \$ |

# Flux de trésorerie

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|   | 2020                | 2019                |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>  |                     |                     |
| Excédent des produits sur les charges   | 504 031 \$          | 474 622 \$          |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :  |                     |                     |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | 67 212              | 56 847              |
| Amortissement des actifs incorporels  | 39 303              | 27 547              |
| Amortissement de l'avantage incitatif au bail   | (6 276)             | (6 276)             |
|   | 604 270             | 552 740             |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement   | (1 352 287)         | 217 688             |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement   | (748 017)           | 770 428             |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>   |                     |                     |
| Acquisition d'immobilisations corporelles   | (53 743)            | (96 707)            |
| Acquisition d'actifs incorporels  | (44 264)            | (47 774)            |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  | (98 007)            | (144 481)           |
| <b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>  |                     |                     |
| Variation de l'avantage incitatif au bail et flux de trésorerie liés à l'activité de financement <sup>1</sup> | 7 153               | 142 905             |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                            | <b>(838 871)</b>    | <b>768 852</b>      |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>   | <b>4 544 516</b>    | <b>3 775 664</b>    |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>   | <b>3 705 645 \$</b> | <b>4 544 516 \$</b> |

1. Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'avantage incitatif relatif au bail pour une valeur comptable de 7 153 \$ (142 905 \$ en 2019).

# Notes afférentes aux états financiers

31 MARS 2020

## 1 Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

## 2 Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

### FONDS D'ADMINISTRATION

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

### FONDS DE RECHERCHE

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

### FONDS DE RÉSERVE

Le fonds de réserve (anciennement appelé fonds spécial) a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

### PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2024. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle », laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2024. Pour garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts effectués par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

### FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

## FONDS DE PRÉVENTION

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

### CONSTATATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports.

Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2020 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

### AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

### Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires, des dépôts à La Capitale assurances générales inc. et des placements à long terme.

### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et la portion court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

|                         | PÉRIODES                        |
|-------------------------|---------------------------------|
| Mobilier de bureau      | 10 ans                          |
| Matériel informatique   | 5 ans                           |
| Améliorations locatives | Durée restante du bail (11 ans) |

## ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

## AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 11 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements, la détermination de la provision pour créances douteuses ainsi que l'amortissement de l'avantage incitatif relatif au bail.

## RÉPARTITION DES FRAIS INDIRECTS

Les frais indirects directement liés à une activité sont attribués à cette activité en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du nombre d'employés dans chacune des activités.

## 3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

|  | 2020         | 2019         |
|--|--------------|--------------|
| Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 1,15 %, sans échéance (1,35 % en 2019) | 3 317 472 \$ | 4 180 348 \$ |

## 4 DÉBITEURS

|                                   | 2020       | 2019       |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Amendes disciplinaires à recevoir | 292 679 \$ | 300 295 \$ |
| Provision pour mauvaises créances | (26 537)   | (40 136)   |
|                                   | 266 142    | 260 159    |
| Autres sommes à recevoir          | 22 468     | 46 057     |
|                                   | 288 610 \$ | 306 216 \$ |

## 5 PLACEMENTS

|  | 2020         | 2019         |
|--|--------------|--------------|
| Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,15 % et 2,83 %, échéant entre juin 2021 et juin 2024 (1,15 % et 2,83 % en 2019) | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice   | 250 000      | 250 000      |
|  | 750 000 \$   | 750 000 \$   |

## 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                         | COÛT       | AMORTISSEMENT CUMULÉ | 2020         | 2019         |
|-------------------------|------------|----------------------|--------------|--------------|
|                         |            |                      | VALEUR NETTE | VALEUR NETTE |
| Mobilier de bureau      | 426 945 \$ | 176 231 \$           | 250 714 \$   | 276 098 \$   |
| Matériel informatique   | 143 031    | 66 917               | 76 114       | 58 702       |
| Améliorations locatives | 99 206     | 15 003               | 84 203       | 89 700       |
|                         | 669 182 \$ | 258 151 \$           | 411 031 \$   | 424 500 \$   |

## 7 ACTIFS INCORPORELS

|           | COÛT       | AMORTISSEMENT CUMULÉ | 2020         | 2019         |
|-----------|------------|----------------------|--------------|--------------|
|           |            |                      | VALEUR NETTE | VALEUR NETTE |
| Site Web  | 110 138 \$ | 42 090 \$            | 68 048 \$    | 90 075 \$    |
| Logiciels | 100 964    | 37 877               | 63 087       | 36 099       |
|           | 211 102 \$ | 79 967 \$            | 131 135 \$   | 126 174 \$   |

## 8 CRÉDITEURS

|                                      | 2020       | 2019         |
|--------------------------------------|------------|--------------|
| Comptes fournisseurs et frais courus | 275 772 \$ | 286 644 \$   |
| Salaires et vacances à payer         | 261 478    | 249 763      |
| Taxes de vente                       | 308 777    | 476 741      |
| Sommes à remettre à l'État           | 5 803      | 2 548        |
|                                      | 851 830 \$ | 1 015 696 \$ |

## 9 SOMMES PERÇUES DES MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

|                                       | 2020       | 2019       |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Office des professions du Québec      | 249 748 \$ | 225 099 \$ |
| La Capitale assurances générales inc. | 312 137    | 328 069    |
|                                       | 561 885 \$ | 553 168 \$ |

De ces sommes, 138 544 \$ (173 392 \$ en 2019) et 172 610 \$ (214 206 \$ en 2019) sont à payer au 31 mars 2020.

## 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des

facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

## 11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 2 561 243 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

|                  |              |
|------------------|--------------|
| 2021             | 310 562 \$   |
| 2022             | 317 928      |
| 2023             | 204 960      |
| 2024             | 199 664      |
| 2025 et suivants | 1 528 129    |
|                  | 2 561 243 \$ |

## 12 VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice, un montant de 83 205 \$ (107 609 \$ en 2019) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention, un montant de 24 714 \$ (15 984 \$ en 2019) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration, et un montant de 300 000 \$ a été transféré du fonds d'administration non grévé d'affectations au fonds de réserve.

## 13 RÉMUNÉRATION VERSÉE

|                                       | 2020       | 2019       |
|---------------------------------------|------------|------------|
| <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>             |            |            |
| Salaire                               | 128 120 \$ | 110 521 \$ |
| REÉR                                  | 7 417      | 6 214      |
| Assurance collective                  | 4 031      | 5 168      |
|                                       | 139 568    | 121 903    |
| <b>PRÉSIDENTE DE L'ORDRE</b>          |            |            |
| Salaire                               | 151 475    | 148 976    |
| REÉR                                  | 8 921      | 8 535      |
| Logement                              | 16 272     | 16 272     |
| Assurance collective                  | 1 142      | 1 402      |
|                                       | 177 810    | 175 185    |
| <b>ADMINISTRATEURS ÉLUS ET NOMMÉS</b> |            |            |
| Jetons                                | 29 440     | 29 370     |
|                                       | 346 818 \$ | 326 458 \$ |

## 14 ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, le gouvernement québécois a recommandé un confinement général de la population et une distanciation sociale en lien avec l'apparition d'un virus, appelé la COVID-19. L'Ordre a mis en place des mesures depuis le 12 mars 2020, notamment plusieurs formations en présentiel ont été converties en formations virtuelles, l'événement annuel *Physiothérapie 360°*, prévu au mois de novembre 2020, sera offert sous une nouvelle formule en ligne d'une journée au lieu de deux jours en présentiel et l'assemblée générale annuelle des membres aura lieu en virtuel au mois de novembre 2020. De l'avis de la direction, il est actuellement impossible d'évaluer les impacts de cette pandémie sur la situation financière de l'Ordre.

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|  | 2020                | 2019                |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>ANNEXE A – CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION</b> |                     |                     |
| Salaires et charges sociales                       | 2 866 648 \$        | 2 878 580 \$        |
| Honoraires professionnels                          | 579 472             | 509 439             |
| Formateurs   | 419 367             | 472 351             |
| Loyer  | 402 916             | 391 368             |
| Frais informatiques                                | 257 092             | 208 460             |
| Frais de congrès                                   | 201 300             | 86 735              |
| Jetons de présence                                 | 119 760             | 108 435             |
| Frais de déplacement et de séjour                  | 119 124             | 106 001             |
| Alliance canadienne                                | 115 853             | 108 327             |
| Intérêts et frais bancaires                        | 114 104             | 131 376             |
| Location d'équipements et de salles                | 69 979              | 59 349              |
| Amortissement des immobilisations corporelles      | 67 212              | 56 847              |
| Frais de poste                                     | 48 783              | 53 702              |
| Amortissement des actifs incorporels               | 39 303              | 27 547              |
| Photocopies  | 35 559              | 34 337              |
| Formation du personnel                             | 34 584              | 25 038              |
| Conseil interprofessionnel du Québec               | 32 779              | 32 007              |
| Publicité et promotion                             | 31 121              | 33 681              |
| Autres charges                                     | 30 614              | 16 245              |
| Publications                                       | 30 186              | 27 247              |
| Mauvaises créances                                 | 26 537              | 40 136              |
| Fournitures de bureau                              | 23 123              | 24 088              |
| Frais de télécommunication                         | 21 275              | 20 762              |
| CNESST et normes du travail                        | 19 604              | 17 700              |
| Rapport annuel                                     | 12 870              | 10 388              |
| Entretien et réparations                           | 6 911               | 7 477               |
| Assurances   | 6 275               | 5 905               |
| Dons et commandites                                | 4 038               | 3 250               |
| Imprimerie   | 3 437               | 3 634               |
| Bourses et distinctions honorifiques               | 2 438               | 1 470               |
|  | <b>5 742 264 \$</b> | <b>5 501 882 \$</b> |

# ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|   | 2020                | 2019                |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>PRODUITS</b>                           |                     |                     |
| Cotisation annuelle                       | 4 339 499 \$        | 4 132 613 \$        |
| Cotisations de fonds de recherche         | 132 930             | 124 855             |
| Exercice des membres au sein de sociétés  | 36 625              | 45 764              |
| Admission                                 | 146 209             | 130 436             |
| Assurance responsabilité professionnelle  | 93 333              | 105 284             |
| Formation continue                        | 1 150 558           | 1 075 453           |
| Discipline                                | 104 275             | 168 116             |
| Infractions pénales                       | 90 500              | 25 000              |
| Services aux membres                      | 55 768              | 68 181              |
| Vente et location de biens et de services | 122 734             | 128 430             |
| Intérêts et revenus de placements         | 59 477              | 49 799              |
| Autres produits                           | 53 425              | 24 971              |
|   | <b>6 385 333 \$</b> | <b>6 078 902 \$</b> |

|  | 2020       | 2019       |
|--|------------|------------|
| <b>RÉPARTITION DES FRAIS INDIRECTS</b>                         |            |            |
| Les montants des frais indirects ont été répartis comme suit : |            |            |
| Loyer  | 402 917 \$ | 391 368 \$ |
| Licences informatiques   | 149 550    | 120 540    |
| Amortissement  | 106 515    | 79 220     |
| Assurance collective   | 83 659     | 81 529     |
| Consultants  | 68 065     | 54 953     |
| Poste et envois  | 46 838     | 51 789     |
| Frais de formation   | 34 584     | 25 038     |
| Fourniture et matériel   | 21 276     | 22 791     |
| Télécommunications   | 21 439     | 20 762     |
| C.S.S.T. / C.N.T. / ECO D                                      | 19 605     | 17 700     |
| Autres dépenses  | 15 586     | 10 813     |
| Photocopies  | 13 487     | 14 990     |
| Entretien et réparations                                       | 6 911      | 7 477      |

# ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|   | 2020              | 2019              |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>RÉPARTITION DES FRAIS INDIRECTS (suite)</b>  |                   |                   |
| Imprimerie                                      | 3 438             | 3 634             |
| Assurances – biens commerciaux                  | 3 000             | 5 905             |
| Abonnements et renouvellements                  | 1 685             | 1 297             |
| Perte sur radiation d'actifs                    | –                 | 5 175             |
| Projets spéciaux                                | –                 | 5 114             |
|   | <b>998 555 \$</b> | <b>920 095 \$</b> |
| <b>CHARGES</b>                                  |                   |                   |
| <b>ADMISSION</b>                                |                   |                   |
| Salaires et charges sociales                    | 261 225 \$        | 285 996 \$        |
| Jetons de présence                              | 12 150            | 12 720            |
| Honoraires                                      | 6 152             | 9 095             |
| Frais de déplacement                            | 13 462            | 18 133            |
| Frais bancaires                                 | 91 284            | 105 101           |
| Frais indirects                                 | 73 703            | 77 854            |
|   | 457 976           | 508 899           |
| <b>EXERCICE DES MEMBRES AU SEIN DE SOCIÉTÉS</b> |                   |                   |
| Salaires et charges sociales                    | 13 861            | –                 |
| Frais indirects                                 | 4 755             | –                 |
|   | 18 616            | –                 |
| <b>COMITÉ DE LA FORMATION</b>                   |                   |                   |
| Jetons de présence                              | 1 240             | 1 050             |
| Frais de déplacement                            | 421               | 456               |
|   | 1 661             | 1 506             |

# ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|  | 2020      | 2019    |
|--|-----------|---------|
| <b>CHARGES (suite)</b>                                 |           |         |
| <b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>                      |           |         |
| Salaires et charges sociales                           | 648 855   | 513 238 |
| Jetons de présence                                     | 51 630    | 35 545  |
| Honoraires   | 1 566     | 2 681   |
| Frais de déplacement                                   | 33 344    | 15 500  |
| Frais indirects  | 254 395   | 192 277 |
|  | 989 790   | 759 241 |
| <b>NORMES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION</b> |           |         |
| Salaires et charges sociales                           | 183 030   | 284 633 |
| Revue <i>Physio-Québec</i>                             | 23 881    | 23 485  |
| Jetons de présence                                     | 11 850    | 10 640  |
| Honoraires   | 28 283    | 32 171  |
| Frais de déplacement                                   | 2 281     | 4 547   |
| Frais indirects  | 80 835    | 75 494  |
|  | 330 160   | 430 970 |
| <b>FORMATION CONTINUE</b>                              |           |         |
| Salaires et charges sociales                           | 205 574   | 213 393 |
| Formateurs   | 419 367   | 472 352 |
| Programme – droits d'auteur                            | 29 132    | 23 477  |
| Location de salles                                     | 55 069    | 47 449  |
| Congrès et colloques                                   | 201 300   | 86 735  |
| Frais indirects  | 68 947    | 88 471  |
|  | 979 390   | 931 877 |
| <b>ENQUÊTES DISCIPLINAIRES – SYNDIC</b>                |           |         |
| Salaires et charges sociales                           | 525 731   | 504 414 |
| Contentieux  | 292 580   | 269 861 |
| Honoraires – experts                                   | 20 211    | 14 106  |
| Frais de déplacement et d'investigations               | 17 003    | 8 915   |
| Frais indirects  | 190 202   | 168 684 |
|  | 1 045 727 | 965 980 |

# ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|   | 2020    | 2019    |
|---|---------|---------|
| <b>CHARGES (suite)</b>                                      |         |         |
| COMITÉ DE RÉVISION (SYNDIC)                                 |         |         |
| Jetons et déplacement                                       | 1 540   | 309     |
| CONSEIL DE DISCIPLINE                                       |         |         |
| Salaires et charges sociales                                | 94 589  | 81 689  |
| Jetons de présence  | 12 700  | 18 810  |
| Honoraires  | 5 892   | 11 960  |
| Conseil de discipline                                       | 7 925   | 8 787   |
| Frais indirects   | 30 908  | 34 209  |
|   | 152 014 | 155 455 |
| INFRACTIONS PÉNALES   |         |         |
| Salaires et charges sociales                                | 38 391  | 16 369  |
| Contentieux   | 81 961  | 82 879  |
| Frais d'investigation                                       | 7 804   | 13 520  |
| Frais indirects   | 33 285  | 7 077   |
|   | 161 441 | 119 845 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ EXÉCUTIF ET AGA            |         |         |
| Salaires, charges sociales et assurance des administrateurs | 189 027 | 183 702 |
| Jetons de présence  | 29 440  | 29 370  |
| Frais de déplacement  | 55 012  | 51 158  |
| Vérification comptable                                      | 21 205  | 21 094  |
| Frais indirects   | 23 775  | 23 592  |
|   | 318 459 | 308 916 |

# ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

|                                       | 2020                | 2019                |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>CHARGES (suite)</b>                |                     |                     |
| <b>COMMUNICATIONS</b>                 |                     |                     |
| Salaires et charges sociales          | 218 707             | 226 950             |
| Honoraires                            | 24 498              | –                   |
| Rapport annuel                        | 12 870              | 10 388              |
| Dons et commandites                   | 4 039               | 3 250               |
| Site Web                              | 39 477              | 32 967              |
| Publicité et promotion                | 23 494              | 35 187              |
| Autres dépenses                       | 1 099               | –                   |
| Frais indirects                       | 92 722              | 117 961             |
|                                       | 416 906             | 426 703             |
| <b>SERVICES AUX MEMBRES</b>           |                     |                     |
| Bourses et subventions                | 114 890             | 78 897              |
| Frais de gestion                      | 26 586              | 24 971              |
|                                       | 141 476             | 103 868             |
| <b>CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS</b>   |                     |                     |
| Alliance canadienne de physiothérapie | 115 854             | 108 327             |
| Conseil interprofessionnel du Québec  | 32 779              | 32 007              |
|                                       | 148 633             | 140 334             |
| <b>AUTRES CHARGES</b>                 |                     |                     |
| Salaires et charges sociales          | 407 275             | 486 666             |
| Contentieux                           | 22 656              | 20 843              |
| Honoraires                            | 62 569              | 29 262              |
| Frais de déplacement                  | 715                 | 817                 |
| Mauvaises créances                    | 26 537              | 40 136              |
| Locations de salles                   | 14 911              | 11 900              |
| Frais bancaires                       | 22 822              | 26 275              |
| Projet spéciaux                       | 15 000              | –                   |
| Frais indirects                       | 145 028             | 134 476             |
|                                       | 717 513             | 750 375             |
|                                       | <b>5 881 302 \$</b> | <b>5 604 279 \$</b> |

© **ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC**

**ÉDITION**

Service des communications

**AUTEURS**

Personnel de l'Ordre et membres des comités

**COORDINATION DE LA PRODUCTION**

Sandra Chabanel, coordonnatrice aux communications

**RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES**

Hélène Morin

**CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION**

Uzin3 | communicateurs graphiques

**IMPRESSION**

Deschamps Impression

Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Canada

ISSN 1708-2110 (imprimé)

ISSN 1708-2129 (en ligne)





Ordre professionnel  
de la physiothérapie  
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

 7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700, Anjou (Québec) H1M 3N8

 514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001

 514 351-2658

 physio@oppq.qc.ca

 **oppq.qc.ca**

 ordre.physiotherapie.quebec

 oppqformation

 oppqpresident

 @OPPQPresident

 Sous Denis Pelletier